

(fenêtres) (sur. cours)

*Formation :
enseigner
avec « master à »*

*19 mars,
Grève à l'école*

*Carte scolaire :
les dotations*



(fenêtres) (sur. cours)

N° 325 — 9 mars 2009

Edit



Actu

19 MARS

Journée de grève interprofessionnelle

5

SEINE-ET-MARNE

Une carte scolaire difficile

ANTILLES

«Nou ka signé, nou ka gagné»



Devant les mobilisations dans les universités, le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé l'annulation des suppressions de postes pour l'an prochain. Qu'attend Xavier Darcos pour en faire autant pour les écoles ? Le blocage reste également entier sur la réforme de la formation des enseignants. Les actions dans les départements pour protester contre des opérations de carte scolaire particulièrement sévères cette année ont montré la détermination des enseignants des écoles. A la veille d'une nouvelle journée de grève interprofessionnelle, rappelons l'importance de la réussite de l'action pour obliger le gouvernement à changer de politique tant au niveau éducatif qu'en matière d'emploi, de santé, de salaires, de retraites.... Les discours sur l'immobilisme des enseignants comme sur l'inutilité des mobilisations ne passent plus : l'opinion publique soutient largement les enseignants qui défendent une école ambitieuse pour tous les élèves. Ensemble, unis, nous ferons avancer nos valeurs pour la réussite de nos élèves !

Dossier

14

ENSEIGNER « AVEC MASTERIA » !

Notre dossier sur la réforme de la formation



Métier

20

BONDY

Des projet d'éducation au non-racisme



Réflexions

27

QUEL HÔPITAL pour demain ?

CLAUDE LELIÈVRE
Historien de l'éducation



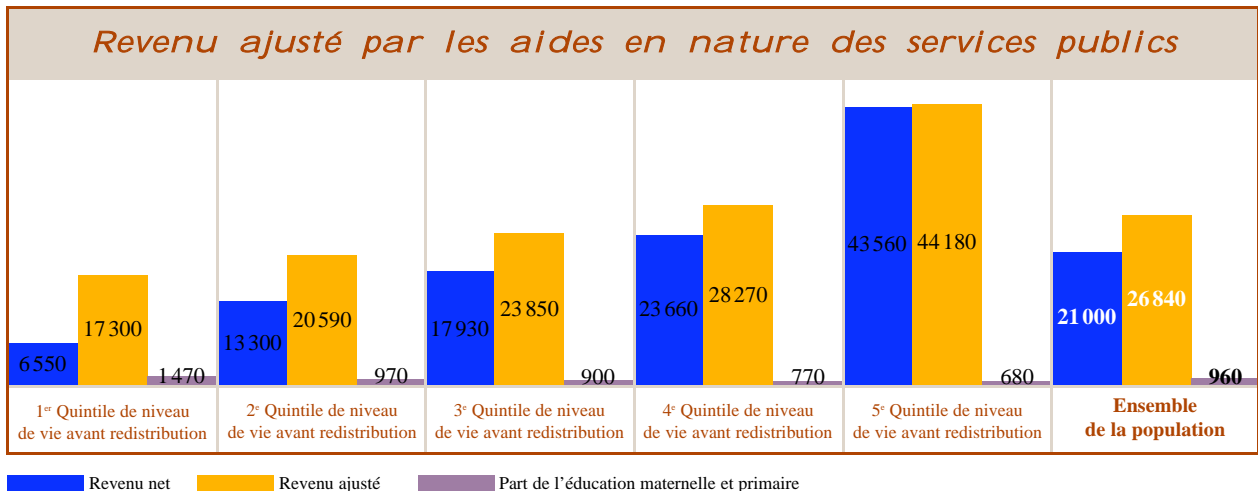
Marianne Baby

Les services publics contribuent fortement à la réduction des inégalités

Les administrations publiques comme celle de l'éducation contribuent fortement à la redistribution, c'est ce que montre un article du Portrait social de l'INSEE. Partant d'un revenu net, puis disponible (après prestations sociales), l'étude définit un revenu « ajusté » qui prend en compte le coût des services fournis par les administrations publiques d'éducation, de santé et du logement social. Quand les ménages du 1er quintile* multiplient par 2,5 leur revenu net, ceux du 5e restent à revenu équivalent. Les transferts liés aux dépenses d'éducation apparaissent très

variables selon le niveau de vie des ménages. Pour le premier degré, les ménages du 1er quintile qui ont en moyenne plus d'enfants reçoivent 22 % de plus que ceux du dernier quintile. Idem au collège. A l'inverse au 2d cycle, les transferts croissent avec le niveau de vie du fait que les enfants des ménages les plus modestes s'orientent précocement vers des filières courtes.

* Les quintiles sont les valeurs qui partagent une distribution de revenus en cinq parties égales. Ainsi, le 1er quintile est le revenu au-dessous duquel se situent 20 % des revenus.



Un colloque du SNUipp sur l'école rurale

Après la série de colloques sur la maternelle, les rythmes scolaires et les difficultés d'apprentissage du premier trimestre, le SNUipp organise un nouveau colloque intitulé « l'école rurale : un exemple à cultiver » le 26 mars à Châteauroux. Différentes thématiques seront abordées comme la lisibilité de l'école rurale dans son environnement, l'aménagement du territoire, les relations entre l'Etat et les communes... Yves Jean, géographe, un checheur de l'observatoire de l'école rurale ainsi

que Vanick Berberian, président de l'association des maires ruraux de France, aborderont ces thématiques. L'étude du cas du bassin pédagogique de Dornes dans la Nièvre, avec deux acteurs de sa mise en place, permettra d'illustrer concrètement les problématiques soulevées au cours de la journée.

Programme détaillé et inscriptions auprès de toutes les sections départementales du SNUipp

8 mars pour les droits des femmes

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes a pour thématique « égalité — parité, réalité ? ». Une occasion de défendre et d'élargir l'égalité professionnelle, la parité, la liberté sexuelle, la contraception, l'avortement : des droits fragiles et remis en question.

Colloque EVS, AVS, AE

Le SNUipp organise le 25 mars une journée sur la situation des personnels précaires dans l'éducation nationale. L'actualité mais aussi les actions à venir seront au programme.

Planning familial

Crise : l'appel du FSM

Début février, le *Forum social mondial* (FSM) de Belem, au Brésil, s'est conclu sur un appel d'associations, de syndicats et de mouvements sociaux, intitulé « pour un nouveau système économique et social, mettons la finance à sa place ! » jugeant que « le monde n'a pas seulement besoin de régulations, mais d'un nouveau paradigme qui ramène la sphère financière au service d'un nouveau système démocratique fondé sur la satisfaction de tous les droits humains », ce texte appelle la mobilisation face à la réunion des pays du G-20 le 28 mars.

Allemagne : jeunesse démobilisée

Les étudiants allemands ont été interrogés sur leur curiosité et leur conviction en matière politique. Seulement 37 % ont déclaré s'intéresser au sujet, alors qu'ils étaient 54 % à l'affirmer en 1983. A la question de savoir ce qu'ils attendent de la politique, 52 % répondent « le développement des technologies » ou « une répression accrue de la criminalité ».

3000

par jour, c'est le nombre de chômeurs supplémentaires en France depuis janvier. Si ce rythme perdurait, il porterait le chiffre officiel des demandeurs d'emploi à plus de trois millions en décembre.

Zimbabwe : école en perdition

Au Zimbabwe, l'hyperinflation, estimée à 516 quintillions pour cent, et la misère qui en découle (94 % de la population est au chômage), touche également l'école. La moitié des 150 000 enseignants du pays a émigré depuis 1995. Le taux de scolarisation a chuté de 80 % à 20 % en une année. Depuis le 27 janvier, les enseignants sont en grève pour des augmentations salariales.

« Ce n'est pas qu'une simple ligne budgétaire »

Quelles sont les missions du planning familial ?

Le planning familial est une structure associative, militante, féministe qui s'occupe de l'accueil, de l'information et de l'éducation à la sexualité. Cette information est anonyme, gratuite et non jugeante. Il s'agit de permettre à chacune et chacun de faire ses choix en conscience mais aussi de travailler à des comportements non sexistes.

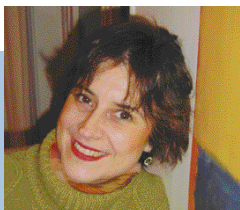
Vous avez lancé une pétition* pour alerter sur les risques encourus par les structures associatives. Quels sont-ils ?

En 1967, la loi Neuwirth a prévu que « l'information des populations sur les situations relatives à la vie » soit de la compétence de l'Etat. Cela se traduit pour les associations qui assurent cette mission par une aide au fonctionnement qui s'élève à 8 € de l'heure pour chaque salarié. Or, dans la loi de finances 2009, le montant qui y est consacré est réduit de 42 %. Autant dire qu'en l'état, il sonnerait la fin des structures existantes. Ce qui se joue, ce n'est pas qu'une simple

ligne budgétaire. Qui assurerait ces missions sur tout le territoire si les associations ne pouvaient plus le faire ?

Les 116 000 signatures à la pétition et sa médiatisation vous ont finalement ouvert les portes du ministère. Vos craintes sont-elles levées ?

Déjà, lors d'une séance de questions à l'assemblée, Brice Hortefeux** avait présenté des calculs problématiques pour expliquer que tout allait bien. Nous l'avons rencontré le 19 février et lui avons expliqué les inquiétudes des associations sur cette mission. Le ministre a affirmé l'engagement de l'Etat sur ces questions et a proposé un protocole pour clarifier les questions de financement. Nous allons travailler sur les modalités concrètes de ces engagements et surveiller la traduction dans les départements des orientations ministérielles.



Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale du Planning familial

*<http://www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/?petition=6>

**Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

Propos recueillis par Lydie Buguet

La France, mauvais élève européen

La France paie moins bien ses enseignants que la moyenne des Etats membres de l'OCDE. Ainsi conclut le rapport 2008 « *Regards sur l'éducation* » qui regroupe les indicateurs de 31 pays. Les enseignants du primaire perçoivent en début de carrière une rémunération annuelle de 23 317 dollars contre 27 828 pour l'ensemble des pays de l'organisation, de 31 366 dollars contre 37 832 après 15 ans d'exercice et de 46 280 dollars contre 46 290 à l'échelon maximal. Après 15 ans de carrière, le salaire des enseignants français représente 1,01 du revenu moyen par habitant contre 1,22 pour la moyenne de l'OCDE. Quels que soient l'âge

et la classe, c'est au Luxembourg et en Suisse que les salaires pratiqués sont les plus élevés. La France se situe dans le même groupe que l'Autriche, la Finlande et devant l'Italie. Les enseignants anglais ont vu leurs salaires augmenter de 2,5 % en 2006 et 2007. Exception britannique, certains peuvent également bénéficier de majorations financières liées à la performance et demander une augmentation de 3000 dollars par an, s'ils atteignent certains objectifs, notamment auprès des élèves en difficultés. Un système aujourd'hui remis en cause par les études (P. 30).

Sébastien Sihr



11 mars: la FSU manifeste

La FSU « appelle l'ensemble des personnels de l'éducation à faire du 11 mars une journée de manifestations partout en France pour imposer une autre politique éducative, avec un service public de l'éducation qui assure la réussite de tous ». Une journée destinée à préparer la mobilisation interprofessionnelle du 19 mars.

19 mars: l'appel des organisations syndicales...

Unis, les 8 syndicats appellent à poursuivre les actions interprofessionnelles en faisant du 19 mars « une journée de grèves et de manifestations dans tous le pays ». Au cœur des revendications « l'emploi public et privé, le pouvoir d'achat de tous, la lutte contre la précarité, la protection sociale et les services publics ».

...et de l'éducation

Toutes les fédérations de l'éducation se joignent à l'appel du 19 mars pour une autre politique éducative. Concernant le premier degré, le SNUipp demande au ministère un autre budget qui favorise la réussite de tous les élèves: développement de la maternelle, maintien des postes de RASED et MAD*, création de postes pour faire face à la hausse des effectifs, réexamen de la réforme de la formation des enseignants, revalorisation du métier.

* Mis à disposition des associations complémentaires.

La carte scolaire mobilise

Les annonces de carte scolaire ont mobilisé une majorité de départements durant les premiers mois de 2009. Tour d'horizon non exhaustif des diverses formes d'actions: grève le 6 mars des enseignants de Haute-Garonne, manifestations en février dans le Loir-et-Cher... rassemblements lors du CDEN dans la Nièvre, le Rhône... ou devant l'IA en Seine St Denis... occupation de l'inspection académique à Paris, et un peu partout de nombreux rassemblements dans les écoles touchées par une fermeture.

Tous les syndicats appellent à la mobilisation le 19 mars. L'occasion de porter d'autres propositions pour la relance de l'économie et du système éducatif.

La journée de mobilisation interprofessionnelle aura bien lieu. Les huit syndicats (1) et à leur suite, les fédérations de l'éducation ont confirmé que le jeudi 19 mars « donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays ».

Pour les syndicats unis, le sommet social du 18 février n'a conduit qu'à « une légère inflexion sociale » au plan de relance gouvernemental. Les nombreux manifestants du 29 janvier dont 200 000 enseignants en grève n'ont pas été entendus. « Les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique », ont jugé les syndicats. Pas d'augmentation du Smic, pas de retour sur la défiscalisation des heures supplémentaires et pas de changement de politique dans la Fonction publique où 30 000 suppressions de postes sont prévues pour 2009.

La ligne politique et économique reste donc la même. Peu importe la situation exceptionnelle de crise, les 90 200 chômeurs supplémentaires pour le seul mois de janvier, la multiplication du chômage partiel qui touche une fois de plus les plus fragiles. On note même une vraie cohérence dans l'absence de mesures en faveur de l'emploi public ou des salaires, vecteurs possibles pour une autre relance économique et sociale. « Embaucher, c'est une mauvaise réponse » a clamé Eric Woerth, ministre du Budget. Il n'a rien voulu savoir sur une immédiate revalorisation du point d'indice demandé par les fédérations de la Fonction publique. Sans complexe, le ministre a fait dans la prophétie. « Le pouvoir d'achat des fonctionnaires va augmenter cette année puisque l'inflation va être beaucoup plus faible ».

Ces orientations de « justice » comme l'ont répété les membres du gouvernement à travers les médias depuis le 18 février n'ont pas convaincu l'opinion publique comme en témoigne la nouvelle baisse de confiance du chef de l'Etat dans les sondages. Et pour cause. A force de laisser les plus fragiles sur le côté, les Français doutent. Une récente enquête de l'IFOP indique que « 63 % des Français estiment que les suppressions de postes dans l'Education nationale affaiblissent le système éducatif ». Les opérations de carte scolaire (p9) qui ont cours dans les départements montrent que les conditions d'apprentissages des élèves et d'exercice des enseignants seront dégradées à la rentrée prochaine: scolarisation à 2 ans en chute libre, effectifs des classes en hausse, moyens de remplacement à la baisse et formation continue en voie d'extinction, suppressions de postes RASED (p 11), appauvrissement de l'école avec la suppression des MAD...

Ce souci d'économie continue de désorienter une école où le climat de tension et de défiance se propage comme le montre la diversification des mouvements de contestation (p 30). A ce jour, par exemple, il y a plus de 2 100 enseignants qui refusent d'appliquer certaines mesures ministérielles comme les nouveaux programmes ou l'aide personnalisée. A coup sûr, la journée de grève du 19 mars sera l'occasion d'amplifier les mobilisations pour porter d'autres propositions pour l'école, ses personnels et tous les salariés. Une journée qui ne sera pas sans suite.

Sébastien Sühr

1: CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Unsa et Solidaires

Seine-et-Marne, des villes et des champs

P/E, remplacement, scolarisation des 2 ans, la Seine-et-Marne affiche des taux de queue de peloton des départements français en éducation. La carte scolaire 2009 confirme une dotation insuffisante pour un département urbain et rural en pleine croissance démographique

« *J'*enseigne en Seine-et-Marne"... Cette affirmation recouvre des réalités bien différentes que l'école soit à l'ouest ou au sud de ce département situé à l'extrême est de la région Ile-de-France. Coincé entre les départements de l'est parisien à l'ouest, la Champagne et la Bourgogne à l'est, ce territoire a un double visage que, pour l'école, Jacqueline Cahin, secrétaire départementale du SNUipp77 décrit ainsi : « on compte à la fois des classes uniques et des écoles urbaines de villes nouvelles ». Département très rural à l'origine, sa population a triplé en un demi-siècle en raison du développement de l'agglomération parisienne et de l'implantation de deux villes nouvelles Sénart et Marne-la-Vallée. Le département comptait 453 438 habitants en 1954, deux fois plus en 1982 et presque 3 fois plus en 2006 avec 1 257 677 personnes recensées.

Cette démographie croissante se répercute dans les effectifs scolaires repartis à la



hausse depuis 2001. Mais, comme le souligne Jacqueline Cahin, « les dotations en postes n'ont pas permis de répondre aux besoins des écoles ». La carte scolaire version 2009 en a donné un nouvel exemple.

A la rentrée prochaine, les Seine-et-Marnais devront se contenter de 55 postes créés pour les 1 348 élèves supplémentaires attendus. Les différentes commissions, CTPD, CDEN, qui ont eu lieu en janvier ont été l'occasion pour les membres siégeant (représentants des personnels, du conseil général, des mairies) de voter une motion demandant au gouvernement un collectif budgétaire pour la Seine-et-Marne. Le

Un projet conjoint de la mairie et de l'école consacre une classe à un maximum de 20 enfants de moins de 3 ans. Mais il risque de disparaître

P/E (nombre de postes pour 100 élèves) du département baisse. Il n'était que de 5,18 en 2007 contre 5,33 à l'échelle nationale. Ce taux très bas oblige à une application draconienne de seuils délirants (27 en élémentaire, 30 en maternelle après ouverture) et se décline en terme d'effectifs dans les classes. Les statistiques ministérielles parlent d'elles-mêmes. Le département est classé au 93e rang national avec en



Le CDEN a été l'occasion d'un rassemblement devant l'IA. « Pas de classes surchargées » était le slogan le plus présent !



moyenne un nombre d'élèves de 24,47 par classe contre 23,44 au niveau national. Un écart d'un point qui nécessiterait la création de 246 postes pour rattraper ce retard.

Aucune amélioration en vue en termes de statistiques donc, mais surtout des conditions d'accueil toujours plus difficiles sur le terrain. Exemple à l'école élémentaire Jules Ferry de Melun. Cette école à 8 classes située en ZEP se voit confirmer une fermeture de postes qui a été préétablie en septembre suite au comptage de l'IEN. Une confirmation que ne comprend pas la directrice, Patricia Plard, car si en effet, l'école a connu une baisse d'effectifs en 2008, 172 élèves sont attendus en septembre 2009 portant la moyenne de l'école à 24,57 après fermeture. Certes, la barre des 25 élèves n'est pas atteinte mais dans cette école cette décision est d'autant plus mal vécue qu'elle s'accompagne de la fermeture du poste G du RASED. Il sera sédentarisé ailleurs alors que les enseignants se félicitent du travail positif fait en concertation avec ce RASED complet. « La mixité sociale est quasi inexistant dans notre école et beaucoup de nos élèves ont des difficultés », explique la directrice. Pour s'en rendre compte il suffit de regarder les évaluations CM2 que les enseignants ont choisi de faire passer sans les

diffuser. La médiane des évaluations CM2 est de 16 % en maths et de 26 % en français. « Des effectifs qui augmentent, un réseau incomplet, on peut s'interroger sur la soi-disant priorité donnée aux élèves en difficultés ! » s'irrite Patricia.

Les discours du ministre se heurtent aussi à la réalité en ce qui concerne l'école maternelle. « Il n'y a pas de raison de remettre en question les conditions dans lesquelles l'accueil s'effectue actuellement » a affirmé le ministre parlant de la scolarisation des enfants de 2 ans. A l'école maternelle Suzanne Demetz de Brou-sur-Chantereine, les parents et les enseignants ne demandent pas mieux. Dans cette petite ville du nord du département, les tout-petits sont scolarisés depuis 30 ans. Un projet conjoint de la mairie et de l'école qui consacre une classe à un maximum de 20 enfants de moins de 3 ans. Mais un projet qui risque bien de disparaître car cette école à 5 classes voit ses effectifs augmenter et l'IA refuse d'ouvrir un poste

supplémentaire. « Nous avons 126 élèves inscrits sans compter les 2 ans. On ne pourra pas répartir cet effectif sur 4 classes » déplore la directrice Laurence Poinot. Dans un quartier non classé en ZEP mais dans lequel se croisent des familles qui vivent dans des logements sociaux dont certaines sont accueillies dans un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), le bénéfice de cette première année de scolarisation est reconnu par les enseignants de l'école mais aussi par les parents. Ces derniers ont fait partie d'une délégation reçue à l'inspection académique en janvier. Une fin de non-recevoir qu'ils n'entendent pas de cette oreille. « Quand je suis arrivée dans l'école il y a 23 ans, raconte Nadine Haudry, enseignante de la classe de 2 ans, on parlait déjà de fermer la classe. Et c'est la mobilisation des élus, des parents et des enseignants qui a permis de la maintenir jusqu'à aujourd'hui. » Un pari sur l'avenir.

Lydie Buguet

Mais où vont passer les RASED ?

Sur les 261 postes E et G qui existaient sur le département, 38 seront stabilisés en « surnombre » dans une ou deux écoles et 38 autres sédentarisés dans des classes. La dotation départementale se trouve amputée de 38 postes, la portant à, seulement, 17 postes supplémentaires !

Les IEN étaient chargés d'identifier les postes en tenant compte de la grande difficulté scolaire et de postes vacants. L'absence de critères clairs semble pourtant avoir été la règle entraînant parfois la confusion entre postes et personnes. Un manque de transparence qui a amené le SNUipp77 à demander en urgence un groupe de travail sur la question. Il a obtenu que la situation des personnes-32 maîtres G et 44 E sont touchées se règle en CAPD selon des critères établis avec une priorité carte scolaire, les postes sédentarisés devenant des postes fléchés.

Carte scolaire



16400 élèves en plus, des milliers de postes en moins !

Sur cette carte figurent pour chaque département la variation du nombre d'élèves attendus à la rentrée prochaine ainsi que la dotation en postes, en tenant compte des 1500 postes Rased sédentarisés dans 1 ou 2 écoles. Certains IA refusent d'appliquer les recommandations ministérielles. Le SNUipp continue d'intervenir au ministère comme dans les départements où les cartes scolaires ne sont pas bouclées. Certains chiffres sont susceptibles d'évoluer.

RASED

Carte scolaire prioritaire

Les nouvelles dispositions, annoncées par le ministère, concernant les postes Rased, se mettent en application dans les cartes scolaires départementales : diminution de moitié du nombre des suppressions par rapport à la dotation initiale et réaffectation, tout en restant dans le cadre du Rased, de l'autre moitié sur une ou deux écoles, choisies pour l'importance des difficultés scolaires des élèves. En fait une drôle d'équation entre maintien des 3000 suppressions budgétaires et impossibilité d'en faire supporter le poids sur les postes nécessaires aux écoles : comme l'a indiqué le ministère, elle doit être résolue par des postes « en surnombre ». Les réponses sont très variables selon les départements et il a fallu parfois des interventions syndicales énergiques sur la base des documents issus du ministère : lettre, déclarations et enfin une note de service qui a été obtenue lors de la mise en place du groupe de travail ministériel sur le traitement de la difficulté scolaire. Actuellement une vingtaine d'inspections académiques se refusent encore à appliquer les directives ministérielles.

Mais les conséquences de ces mesures sont lourdes pour tous : diminution du potentiel départemental, cartes des Rased bousculées, pressions sur les enseignants spécialisés (perte de leur poste, obligation de participer au mouvement), désorganisation des équipes, tentatives par les IEN de dissolution des missions des Rased, même si les missions resteront clairement celles des maîtres E et G, respect des heures de coordination et synthèse... Un état des lieux plus précis sera fourni dans le prochain FSC.

Par ailleurs un groupe de travail sur « le traitement de la difficulté scolaire » s'est réuni à deux reprises sous l'autorité de la DGESCO, une approche qui se veut apparemment plus large que la simple réactualisation des circulaires de 2002... Les deux premières rencontres se sont concentrées, sous la pression syndicale, sur l'obtention d'une note de cadrage nationale pour les mesures de carte scolaire. La présence à ces discussions des associations professionnelles a été également demandée.

Michèle Frémont

Mobilisation pour Sami

La mobilisation a été forte pour soutenir Sami Benméziane, enseignant des écoles en Loire-Atlantique, lors de l'audience de son procès lundi 23 février. La grève départementale a été suivie par 20 % des enseignants. Un millier de personnes étaient présentes à la manifestation aux abords du palais de justice. Sami Benméziane est accusé d'avoir cassé un doigt à un policier lors d'une intervention brutale des forces de l'ordre contre l'occupation pacifique de l'inspection académique de Nantes en juin. L'intersyndicale du premier degré estime que « seule la relaxe serait digne d'une vraie justice » et demande à tous les enseignants du département de ne pas rentrer dans les classes mardi 10 mars tant que le délibéré du procès, prévu pour 8h30 ce jour-là, n'est pas connu. Si la relaxe n'est pas prononcée, elle organiserait avec le comité de soutien des rassemblements le soir même.



Avenir des Rased

Questions à Gérard Toupiol, président de la FNAME*

Quelles évolutions pour les Rased ?

A ce jour nous demandons toujours l'annulation des suppressions et réaffectations — qui privent les Rased de leurs postes — ainsi que des précisions : sur les spécialisations (crainte de fusion des deux options E et G), sur la pérennité des postes réaffectés, sur l'avenir de la prévention. Ceci dit, les missions peuvent évoluer : aide à la scolarisation des élèves handicapés pour les apprentissages, coordination des aides dans le cas d'une complémentarité bien définie avec l'aide personnal-

sée, lien avec les partenaires médico-sociaux, renforcement du rôle de médiation, surtout avec les parents, suivi des parcours scolaires (avec la disparition des CCPE, l'absence de ce travail devient problématique). Enfin on peut aussi réfléchir à la création de dispositifs Rased en Collège.

Qu'attendez-vous du groupe de travail ?

La réaffirmation de la pertinence du dispositif des Rased, qui a fait ses preuves, le maintien des 3 fonctions et du pilotage par l'IEN. Le

groupe de travail va traiter des missions des enseignants spécialisés, de la réécriture de la circulaire 2002-113, des formations spécialisées ainsi que des 40 000 formations à la difficulté annoncées par le ministre. Notre expérience, comme le fait que nous sommes directement concernés, justifie que nous y participions et nous tenons à défendre des fondements essentiels de la circulaire, à savoir la prévention et la remédiation.

Propos recueillis par Michèle Frémont

* Fédération nationale des associations de maîtres E

Des vacataires dans les Deux-Sèvres!

Pour pallier le manque d'enseignants dans les écoles, des départements ont recours à une politique d'expédients surprenante. Après l'embauche de retraités en Ile-et-Vilaine l'an dernier, le département des Deux-Sèvres vient d'activer les recours à des vacataires. Du jamais vu dans le 1^{er} degré! Ce recrutement de vacataires est inadmissible pour le SNUipp alors que le recours à des enseignants titulaires venant d'autres départements par inéat ou à des candidats inscrits sur la liste complémentaire sont possibles.

SMA et négociation préalable

Le SNUipp s'est adressé au ministre dans le cadre de la loi sur le droit d'accueil. Le préavis de la grève du 19 mars mentionne les motifs de cette dernière, et en particulier les dotations de carte scolaire, 16400 élèves en plus pour des milliers de postes en moins, les Rased, la maternelle.... Selon la loi, le ministre doit mettre en place une négociation préalable. Se dérobera-t-il à cette disposition inscrite dans la loi ou se décidera-t-il enfin à engager de véritables discussions sur l'avenir de l'école ?

Associations: le retour des crédits

Les associations complémentaires de l'école recevront en 2009 un montant de subventions identique à celui de 2007. Le ministère a garanti les exercices 2009 et 2010 à hauteur de 20 millions d'euros. Pour autant il se réserve le droit de diminuer jusqu'à 25 % les subventions. Pour rappel, fin 2008, huit associations avaient protesté contre des coupes budgétaires connues en octobre. Reste un litige, la suppression des 500 postes qui se réalise dans les départements.

Mouvement

L'administration hors de contrôle

Changement dans les règles d'affectation des enseignants : priorité à la communication des résultats hors du contrôle des délégués du personnel.

Conséquence de la note parue au BO du 6 novembre (FSC 323), des modifications importantes concernant le mouvement des personnels se précisent dans les départements : suppression de la déclaration préalable, mise en place d'une seule phase de vœux en mai avec réajustement en juin et en août, priorité de nomination donnée aux néotitulaires et aux situations de handicap, affectations hors barème sur des postes « à profil », utilisation exclusive du serveur SIAM pour formuler 30 vœux maximum sur une école ou un secteur géographique. La volonté clairement affichée et mise en oeuvre par les inspecteurs d'académie est de nommer un maximum d'enseignants à titre définitif notamment « sur les postes les moins attractifs » ou ceux non demandés. Les groupes de travail qui se tiennent encore actuellement dans les départements montrent que ces priorités nationales vont se décliner diversement dans les barèmes départementaux : 50 points pour mesure de carte scolaire pour la Drôme, 500 points pour l'Hérault, 5 points pour les T1 dans le Calvados, rien dans l'Orne, bonifications pour enfants ou rap-

prochement de conjoints dans l'académie de Dijon, nomination hors-barème pour les directeurs de plus de 10 classes dans le Pas-de-Calais, ...En Isère, un appel à candidature pour un poste de direction dont la mission serait « de rétablir la loyauté institutionnelle » dans une école à « l'approche militante » a même été lancé avant d'être modifié par l'administration.

A l'évidence, le ministère veut prendre seul la main sur les affectations et souhaite même se passer du contrôle des syndicats. Les services départementaux ont tous mis en place des cellules d'information pour communiquer parfois avant la CAPD les résultats des mutations. Opération de séduction qui vise en fait à distendre les liens établis lors du mouvement entre les enseignants et leurs délégués du personnel. Face à l'administration, ceux du SNUipp vont continuer d'agir pour garantir transparence et équité. Ils restent au service des enseignants pour les écouter, les accompagner et les guider dans leur projet de vœux.

Sébastien Sihr

Handicap

Ecole et services médico-sociaux

Depuis le vote de la loi sur le handicap en 2005, les ministères de l'éducation nationale et des solidarités s'employaient à établir le cadre institutionnel d'une coopération entre les professionnels des secteurs scolaire et médico-social dans le cadre des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap. Après de nombreux rebondissements, au niveau des instances du handicap, le projet de décret a reçu l'aval du Conseil supérieur de l'éducation en janvier dernier, notamment sur la base d'un champ d'application incluant les activités périscolaires, ou encore avec l'engagement sur la réécriture des « annexes 24 » (qui définissent les missions des IME, ITEP, Sessad...) A ce décret va s'ajouter l'arrêté relatif à la création des « unités d'enseignement » dans les services et établissements sanitaires et médico-sociaux : conventions avec l'inspection académique, mises à disposition d'enseignants, décharges, formations, autant de dossiers qui vont solliciter une grande attention syndicale.

Antilles

« Nou ka signé, nou ka gagné »

Après six semaines de grève, les salariés de Guadeloupe ont obtenu satisfaction sur l'essentiel de leurs revendications contre la vie chère, et notamment 200 euros mensuels pour les bas salaires.

Après six semaines de grève en Guadeloupe les accords tripartites entre les autorités publiques, les syndicats patronaux et les syndicats de salariés ont enfin été signés par l'ensemble des partenaires sociaux. Ils



portent sur les modalités de la principale revendication du mouvement lancé par le LKP, une augmentation des bas salaires de 200 euros et diverses mesures pour baisser les prix des produits de grande consommation et de certains services. C'est dans la joie que les Guadeloupéens ont appelé à la reprise du travail en chantant « Nou ka signé, nou ka gagné ».

Cette augmentation serait limitée aux salaires représentant 1,4 fois le SMIC. Le LKP appelle à rester mobilisés notamment pour une négociation des salaires supérieurs. Ce qui intéresse les enseignants des Antilles qui reçoivent déjà une majoration de 40 % par rapport au salaire de métropole, et ne sont donc pas concernés par l'accord obtenu.

L'accord prévoit que l'Etat apporte 100 euros et a inventé pour ce faire le « Revenu supplémentaire temporaire d'activité » (RSTA). Comme son nom l'indique, cet apport est limité dans le temps à trois années et sera donc ensuite renégocié. Les entreprises mettent de leur côté entre 30 et 100 euros, selon leur taille, et selon leur possibilité, dit l'accord.

En Martinique, après quatre semaines, un accord semblable était sur le point d'être

signé. Les conseils général et régional de Martinique ont d'ores et déjà prévu qu'ils ne combleraient le manque des entreprises qu'à hauteur de 30 euros en moyenne et uniquement pour aider les petites entreprises.

Par ailleurs un mouvement semblable se dessine en Guyane avec un appel à la grève pour le 10 mars.

En Guadeloupe, le recteur d'académie a mis en place un groupe de travail pour étudier la possibilité de rattrapage des cours qui se ferait par diminution des vacances habituelles d'avril et mai.

Le SNUipp de Guadeloupe a expliqué sa lutte « pour des mesures visant à garantir une école de qualité aux enfants de la Guadeloupe ». Ce qui se traduit notamment par une « utilisation de la liste complémentaire pour permettre aux ZILs et brigades d'assurer les remplacements de courte durée, pour favoriser la mise en œuvre des stages de formation continue », par un « bilan complet de l'aide personnalisée dans les circonscriptions pour envisager un dispositif départemental plus lisible et concret dès la rentrée scolaire 2009 » et par la « régularisation de la situation des collègues en CLM et CLD, avec une réactivation du comité médical, il faut garantir une dimension humaine à la gestion administrative des nombreux dossiers ». Les enseignants de Guadeloupe soutenus par le SNUipp ont obtenu le recrutement de 19 listes complémentaires.

Jacques Mucchielli

Les évaluations CM2 toujours dans la confusion

Près de deux mois après la passation des évaluations CM2, la consigne unitaire appelant au tri sélectif des exercices semble produire ses effets. Un peu partout, les équipes ont mis en place des régulations pour empêcher toute mise en concurrence des écoles : non-passation des items non vus, non remontée ou remontée partielle des résultats par des fiches de saisie mises à disposition des enseignants, communication orale auprès des familles. Alors que, début février, selon l'IA de Haute-Garonne, le ministère ne totalisait que 227 000 remontées sur les 518 000 classes ayant un CM2 (soit moins de 44 %), aujourd'hui aucun bilan départemental et national n'a été communiqué. La collecte semble donc difficile. Des IA ont même retardé la date butoir de retour des résultats comme dans le Pas-de-Calais, la Vienne, la Seine-St-Denis... La Haute-Garonne ne comptabilisant que 50 % de retour en est à son deuxième report, les Hauts-de-Seine au troisième. Dans d'autres départements, l'administration affiche des hauteurs de retour très variables avec des saisies incomplètes en fonction des items passés : 65 % en Haute-Corse, 76 % pour les Vosges, 90 % pour le territoire de Belfort, 78 % pour l'académie de Dijon. L'IA du Cher reconnaît même dans une note envoyée aux écoles, que ces taux ne permettent pas d'exploiter ces évaluations sommatives. Autre signe de la confusion ambiante, à ce jour, le fichier de saisie des résultats fourni par le ministère n'a pas encore été validé par la CNIL. 33 des 36 conseillers pédagogiques de la Loire ont même écrit à leur IA pour soutenir les équipes mettant en œuvre ces consignes et refusent de s'impliquer dans l'exploitation pédagogique des résultats. Au final, ce bilan illustre à lui seul le malaise que ce dispositif mal calibré a fait naître. Une défiance de plus, alors que les enseignants sont davantage en recherche d'outils d'évaluations et de pistes au service de meilleurs apprentissages.

Le ministère serait bien avisé de s'en souvenir alors que les évaluations CE1 se profilent pour mai.

Sébastien Sihir



Formation

Enseigner avec « masteria » !

La réforme de la formation pourrait être une opportunité pour améliorer le niveau des connaissances théoriques et pratiques des futurs enseignants. Mais elle se fait dans la précipitation, le SNUipp demande son report et l'ouverture de négociations.

Dossier réalisé par
Michèle Frémont
Daniel Labaquère
Pierre Magnetto
Sébastien Sihr

Le conflit des universités entre dans sa sixième semaine. Parti de la réforme du statut des enseignants chercheurs, il interroge aujourd'hui la quasi-totalité des réformes du système d'éducation envisagées par le gouvernement, dont celle de la formation des enseignants qui a poussé nombre d'entre eux à se joindre aux cortèges des manifestants qui demandent au moins le report et surtout l'ouverture de négociations. Le ministère propose de hausser le recrutement au niveau du master au lieu de la licence aujourd'hui. En cela, il suit les préconisations de l'Union européenne qui, avec la stratégie de Lisbonne sur la société de la connaissance en 2000, prône une harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe avec le système de gradation dit LMD pour licence-master-doctorat et, la reconnaissance du niveau master pour les enseignants.

Niveler par le haut le niveau de formation des enseignants du premier degré en voilà une riche idée ! Elle s'inscrit dans un continuum de l'évolution du niveau de recrutement passé du Bac pour l'école normale au milieu du XXe siècle, au DEUG au début des années 80, pour aboutir au recrutement au niveau licence et à la création des IUFM en 1990. « Il y avait convergence entre les directives européennes d'un recrutement à Bac+3, les positions syndicales, les théoriciens de l'éducation » note Henri Peyronie, professeur en sciences de l'éducation (lire p 19). Le moins que l'on puisse dire, c'est

qu'avec la « masterisation » telle qu'elle est réalisée par le gouvernement on est bien loin du consensus.

Pourtant il est plus que certain que le besoin de formation des enseignants est de plus en plus grand. Evolution des savoirs et des connaissances acquis lors de la formation initiale, diversification et augmentation en nombre des enseignements à prodiguer, apports de la recherche, appellent à la fois à une formation initiale accrue et à une formation continue tout au long de la carrière professionnelle. La hausse du niveau de recrutement pourrait être l'occasion d'acquérir davantage d'expérience lors de stages en responsabilité ou de bénéficier d'un accompagnement plus assidu lors de l'entrée dans le métier. Un diplôme au niveau master, c'est enfin une revalorisation de la profession, une reconnaissance à sa juste valeur de l'acte d'enseignement.

Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que les enseignants puissent attendre de cette réforme des avancées en termes de professionnalisation de leurs futurs collègues. Plusieurs pays en Europe sont passés au niveau master (lire p 16). Cela n'a pas été la réussite partout, mais en Finlande le système est en œuvre depuis 1984 et, on connaît les résultats de ce pays aux évaluations PISA. Le cas finlandais aurait pu inspirer le ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos, mais pour lui c'est du Finnois !

« Il faudrait changer de logique

« Il faudrait changer de logique avec des masters qui soient guidés par des préoccupations qui partent du cœur du métier »



avec des masters qui soient guidés par des préoccupations qui partent du cœur du métier, à savoir la formation des professionnels capables de faire face aux situations éducatives les plus complexes », estime Patrick Rayou, professeur à l'université Paris VIII (lire p 18). Or, la masterisation proposée par le ministère a tout d'un cosmétique, elle en reste à la surface des choses sans se poser en profondeur les questions de professionnalité laquelle se construit aussi sur un corpus théorique (didactique, épistémologique, pédagogique) qui est ignoré.

Universités qui refusent de rendre les maquettes, conférences des directeurs d'IUFM et des présidents d'université, syndicats, tous sont très critiques et demandent au moins le report de la réforme et l'ouverture de négociations, afin d'en faire une réelle chance pour l'école. Car le problème, c'est bien sûr le contenu de la formation proposée. Quel sera-t-il vraiment, on ne le sait pas précisément, mais la question de la professionnalité semble bien subsidiaire (lire p 16 et 17). Les épreuves du concours seraient limitées aux disciplines dites « fondamentales », avec la nécessité d'être titulaire d'un brevet de nata-

tion et de secourisme, du C2i et d'une attestation de langue vivante de niveau C1. Une épreuve qui ignore donc l'histoire, la géographie, l'enseignement artistique, l'EPS, la pédagogie... des petits riens, quoi ! Pour celles et ceux qui réussiront le concours, la réforme a prévu le passage direct devant une classe alors que jusqu'ici ils bénéficient d'une année de formation avant leur entrée en fonction. Or, l'obtention de n'importe quel master peut suffire à se présenter au concours. Et même si les universités de qui dépendra directement la formation

pourront mettre en place des masters professionnels dédiés à la formation des futurs enseignants, la relation entre acquisitions théoriques et pratiques est une dimension complètement sous-estimée. La formation doit elle être « à la fois universitaire et professionnelle comme elle se pratique pour les futurs ingénieurs, juristes, médecins ? » ou doit-elle « se réduire à la discipline à enseigner et aux apprentissages sur le tas », interrogent les directeurs d'IUFM. La réponse risque fort de renforcer le manque de formation professionnelle.

Formation à vie

A force de saucissonner les réformes – intégration des IUFM à l'université, mastérisation, nouveaux concours –, des aspects essentiels d'une formation tout au long de la vie sont passés sous silence. Il faut dire que la situation de la formation continue – qui englobe les formations d'adaptation à l'emploi, celles de spécialisation ASH – n'a cessé de se dégrader : les bilans pour 2005-2006 accusaient, entre autres, encore une baisse de 6 % du nombre de journée stagiaires. Pourtant la profession d'enseignant est « dûment qualifiée » et « exercée par des apprenants tout au long de la vie » selon un rapport de la commission européenne en 2007 et « la méthode idéale consisterait à instaurer un processus ininterrompu de formation des enseignants qui engloberait la formation initiale, une période d'intégration dans la profession et un perfectionnement professionnel mené tout au long de la carrière... »



L'exemple Finlandais

Est-ce une des clés de sa réussite, mais la Finlande soigne la formation professionnelle de ses enseignants. Depuis 1970, celle des professeurs des écoles est placée sous la responsabilité des universités, débouchant sur un niveau master depuis 1984. Ainsi, le système rapproche autant que possible la théorie et la pratique où chaque « *faculté de formation* » de l'université est reliée à une école. Tout au long des 5 années d'études (licence puis master) à orientation pédagogique, les futurs enseignants consacrent 50 % de leur temps aux questions professionnelles. En stage encadré par des formateurs qui sont des enseignants des écoles, ils développent leur propre pratique et ont de nombreux temps pour identifier et analyser les problèmes auxquels ils se confronteront dans leurs tâches futures. Ils sont également mis en situation de coopération avec d'autres enseignants, les parents et partenaires de l'école. A partir de là, à l'université, ils intègrent une démarche de recherche pour s'approprier les données se rapportant à leurs questionnements de classe. Ils actualisent leurs connaissances, les méthodes les plus pointues. Ce va-et-vient constant crée des occasions d'apprendre l'interaction pédagogique, d'apprendre comment développer ses propres savoir faire, comment planifier, conduire la classe, évaluer...

Les enseignants témoignent qu'ils poursuivent ces démarches bien au-delà de la formation, familiarisés à être des « *enseignants-chercheurs du quotidien* ». Il faut dire que les conditions d'exercice s'y prêtent : écoles agréables et bien équipées, dispositifs de prévention, sentiment de reconnaissance et de confiance, rémunération appropriée. De plus, chaque université possède un centre de formation continuée, et chaque province une université d'été où se bousculent les enseignants au cours de leur carrière. En développement professionnel tout au long de sa vie.

Et ailleurs en Europe?

Dans la majorité des pays européens, la formation initiale des enseignants du primaire est organisée au niveau universitaire mais dispensée dans des structures différentes : universités comme pour la Finlande, établissements d'enseignement supérieur, école professionnelle universitaire comme en France avec les IUFM. Pour tous, les programmes de formation des enseignants, études comprises, durent entre 3 et 5 ans. La grande majorité suit un modèle simultané où théorie et pratique professionnelle sont combinées tout au long des années d'études et de formation. La France est un des seuls pays à développer un modèle consécutif où la formation pédagogique constitue la phase finale qualifiant l'emploi après le concours (année de PE2). De fait, du bac à la première prise de poste, la part réservée à la formation professionnelle n'est que 13 % pour les enseignants français. Elle est 30 % en Italie, 40 en Angleterre, 50 en Finlande, ou Hongrie, et même 60 % en Belgique. Aujourd'hui, seuls 6 pays de l'UE recrutent au niveau master : Estonie, Finlande, Allemagne, Pologne, Portugal, Slovaquie.

Quelle t

Calendrier précipité, concertation à la va-vite : un climat de tension pour un sujet complexe...

C'est durant ce mois de mars que l'on saura ce qu'il adviendra de la formation des enseignants à la rentrée prochaine. Malgré les reports successifs (décembre, février, fin mars) les universités semblent bien décidées à ne pas faire remonter les maquettes des futurs masters d'enseignement. La conférence des directeurs d'IUFM, la conférence des présidents d'universités, les syndicats, tous critiquent le calendrier précipité et demandent au moins le report de la réforme de la formation et l'ouverture de négociations.

Cette réforme concerne à la fois le concours et le contenu de la formation. Le concours se passera désormais en cours d'année de master 2, l'admissibilité en fin de 1er semestre, l'admission en fin de 2e semestre, ce qui signifie une élévation du niveau de recrutement à bac + 5. Tous les masters donneront droit à s'inscrire au concours. Le ministère a commencé par définir le contenu des concours, à charge pour les universités de proposer des cursus permettant de les préparer. Les concours comporteront 4 épreuves. Pour les épreuves d'admissibilité, une épreuve écrite de français et culture humaniste, une autre de mathématiques, culture scientifique et technologique. Pour les épreuves d'admission, une épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique (exposé puis entretien), une autre épreuve sous forme d'entretien (étude de cas) portant sur le fonctionnement du système éducatif. Quatre attestations sont nécessaires pour pouvoir s'inscrire au concours, un brevet de natation de 50m, une attestation de secourisme, la validation du C2i en informatique et une attestation en langue vivante de niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues. Au départ, (et pour l'instant aucun texte nouveau n'a été proposé aux organisations syndicales) les lauréats du concours et titulaires du master doivent avoir une classe en responsabilité dès la rentrée suivante et être titularisés après inspection. L'entrée dans le métier des nouveaux enseignants sera accompa-

formation?



gnée de « l'aide et du soutien d'un enseignant expérimenté » ainsi que d'actions spécifiques dans le cadre de la formation continue. Cette mesure a été jugée totalement insuffisante par le premier ministre lui-même, puisque François Fillon vient, le 25 février, de demander à Xavier Darcos de renforcer l'accompagnement des enseignants au début de leur parcours professionnel, en prévoyant un temps de formation professionnelle pendant cette première année après le concours. C'est une des revendications du SNUipp qui demande la poursuite de la formation initiale par un exercice à mi-temps en responsabilité en classe et à mi-temps en formation continuée.

Les universités auront désormais en charge la formation des enseignants et doivent proposer des masters professionnels. Concernant le premier degré, la connaissance du système éducatif, les stages et la préparation au concours s'ajoutent aux 4 grands champs composés par humanité/ sciences et technologie/ didactique, psychologie, sciences humaines/ outils pédagogiques. Pour autant, rien n'assure que les universités inscriront une réelle professionnalisation dans les cursus. En M1 sont prévus des stages d'observation et de pratique accompagnée, filés ou groupés, d'une durée totale et maximale de 108 heures (ces stages peuvent aussi être proposés à des M2). En M2, les étudiants ayant déjà suivi un stage de pratique accompagnée pourront bénéficier de stages en responsabilité, eux aussi groupés ou filés, d'une durée totale de 108 heures mais ré-

munérés à hauteur de 3 000€ (décharge des directeurs d'école, remplacements formation continue). Chaque candidat ne pourra bénéficier que d'une seule offre de stage par an et par type de stage. 100 000 étudiants de M1 et 50 000 étudiants de M2 sont concernés pour les 1er et 2e degrés, les écoles devant « *désigner un enseignant référent* » pour chaque stagiaire. Le SNUipp a déploré le nombre insuffisant des heures de stages et leur manque d'accompagnement, ainsi que le chiffre très inférieur au nombre de candidats du CRPE. Il a rappelé le rôle que doivent jouer les maîtres-formateurs et la nécessité de penser l'articulation entre les stages et la formation. Il a rejeté la proposition de faire effectuer les décharges des directeurs par 2 étudiants et il a enfin renouvelé sa demande de report du dispositif.

Revalorisation

Le ministre de l'éducation nationale associe la réforme de la formation des enseignants à la revalorisation de la profession. Les « *nouveaux* » recrutés seraient concernés par une revalorisation de carrière qui inclurait une mesure indiciaire, la prime de début de carrière et un volet indemnitaire. Selon le ministère, la mesure, dont la mise en œuvre s'effectuerait sur plusieurs années, ne devrait pas provoquer « *d'injustice flagrante* » avec les PE recrutés ces dernières années... à suivre !

Du transitoire au définitif?

Si les deux ministères restent sourds aux demandes de report, le nouveau concours aura lieu en 2010 et s'adressera à des candidats réputés inscrits en M2. Aussi pour les candidats engagés dans les concours 2009 des mesures transitoires ont été fixées par le ministre sur proposition de la CPU. Ainsi les recalés en 2009 dès l'admissibilité pourront se présenter à nouveau en 2010 sans M2 et il est prévu que des commissions d'équivalence étudieront au cas par cas la validation partielle d'un M1. Par contre, les admissibles, mais recalés ensuite, auront une équivalence M1 et pourront s'inscrire en M2, comme ceux qui sont, indépendamment de leur réussite, déjà titulaires du M1. Attention c'est une possibilité d'inscription car l'inscription en M2 se fait sur dossier et nécessite l'accord de l'université. Cette démonstration qui vise à protéger au maximum les candidats de 2009 laisse cependant entrevoir la future complexité des situations entre reçus au concours sans M2 et titulaires de M2 sans concours (prêts à être recrutés sur titres ?)



Décharges, remplacements, formation, toujours à la baisse

Avec la fin programmée des PE 2 effectuant des stages filés comme décharge de direction et des stages de 3 semaines comme moyen de remplacement pour la formation continue, le fonctionnement des écoles devra être revu à la baisse.

Dès la rentrée prochaine, période transitoire du recrutement niveau master, ce sont 3000 places en moins au concours de PE, c'est-à-dire l'équivalent de 3000 quarts de décharge et de 6000 semaines/stagiaires qui disparaissent. A la rentrée 2010, près de 6000 décharges supplémentaires d'une journée et 12000 semaines/stagiaires ne seront plus disponibles pour les écoles. Le ministère signe ainsi la fin des stages longs de formation continue. Hormis les modules réglementaires (entrée dans le métier, direction), la rue de Grenelle souhaite proposer des dispositifs de formation hors temps de service des enseignants, le mercredi.

Pour appliquer le protocole prévoyant des décharges pour les 4 classes, il sera aussi obligé de puiser sur les moyens de remplacement.

Le 18 mars, le SNUipp réunit les maîtres-formateurs

Jean-Louis Auduc

Quelle place pour les PEMF dans l'actuelle / la future formation des maîtres ?

Patrick Baranger

Mastérisation : recul ou progrès pour la formation professionnelle des enseignants ?

Partir du « cœur du métier »

Patrick Rayou, professeur à l'université Paris 8 explique comment la mastérisation peut permettre une formation qui prépare au métier.

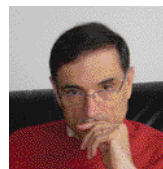
Quelles sont les tensions qui parcourent le projet de formation au métier d'enseignant au niveau master et piloté par l'université ?

En l'état, sans cadrage national, les universités, chacune de leur côté, sont dans le flou et donc dans la difficulté pour construire des masters qui prennent en compte les exigences d'une formation professionnelle au métier. Par exemple, il y a des tensions entre la logique de préparation au concours et celle de formation au métier à et par la recherche. Au cours du quatrième semestre du master, les étudiants devront tout à la fois passer les épreuves d'écrit du concours, préparer l'oral d'admission, faire quelques stages en responsabilité et finaliser leur mémoire de recherche. Honnêtement, c'est infaisable. Ce manque de temps et d'articulation, les économies faites sur les stages, risquent de favoriser un modèle de compagnonnage par imitation, de « *savoirs de contrebande* » qui tiennent plus de la rassurance entre pairs que de la réponse sur le long terme aux problèmes professionnels rencontrés.

Comment alors la mastérisation peut-elle permettre une formation qui prépare à l'exercice du métier ?

Il faudrait changer de logique avec des masters qui soient guidés par des préoccupations qui partent du « cœur du métier », à savoir la formation de professionnels ca-

pables de faire face aux situations éducatives les plus complexes. Pour cela, le parcours universitaire, dès la licence, doit être professionnalisé avec les apports spécifiques des formateurs d'IUFM et ceux des enseignants-chercheurs des disciplines, des sciences de l'éducation. L'ambition serait de favoriser l'articulation entre recherche en éducation et formation des enseignants, de créer dans le temps une véritable alternance entre l'action professionnelle lors de stages d'observation, d'intervention et des reprises réflexives s'appuyant sur les savoirs de la recherche.



Quelle serait alors la place des IUFM ?

Les IUFM ne doivent pas être étranglés dans l'intégration aux universités pour avoir les moyens de réaliser une véritable alternance entre pratique et réflexion. Pour cela, la collaboration entre les enseignants formateurs et les équipes de recherche universitaire est indispensable pour définir les savoirs nécessaires à l'exercice professionnel, monter ensemble des modules disciplinaires ou didactiques, inventer des modalités d'accompagnement qui permettent aux enseignants de développer les savoirs professionnels requis aujourd'hui par la démocratisation de l'école.

Maîtres formateurs, ouverture de discussions ?

Le rôle des maîtres formateurs reste essentiel dans la construction des savoirs professionnels : donner des outils très concrets, aider l'enseignant à analyser ses réussites, ses dysfonctionnements, travailler sur sa posture, son rapport aux élèves, sa perception du groupe classe... Autant d'éléments qui nécessitent analyse réflexive et expérimentation. Le SNUipp s'est adressé au ministère pour que le rôle des PEMF soit reconnu dans la nouvelle formation. Dans sa réponse, Xavier Darcos confirme que ces derniers « *ont vocation à s'inscrire dans le nouveau cadre résultant de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants à l'université* ». Il s'engage à ouvrir des discussions pour examiner « *leur rôle dans les stages mis en place au titre des masters, ainsi que l'accueil, l'accompagnement et la formation au moment de l'entrée dans le métier* ». Les discussions devraient aussi porter sur « *la valorisation du parcours professionnel* » des maîtres formateurs.

Comment formation initiale et identité professionnelle sont-elles liées?

Henri Peyronie a analysé les évolutions de l'identité professionnelle des instituteurs et des professeurs d'école, de leur mode de formation et de socialisation

Quelles sont les évolutions de la formation des enseignants du primaire ?

Les écoles normales, créées depuis les années 1830 et complétées sous la Troisième République, ont longtemps formé la plupart des instituteurs et institutrices. Cependant, dans la période 1950-1965 – pour faire face au baby-boom – une grande majorité fut recrutée après le bac sans formation professionnelle initiale: d'où sans doute la création de la formation continue des instituteurs dès 1969. Cette date marque aussi le début du mouvement de «*rénovation pédagogique*» face à une nouvelle demande d'éducation plus en adéquation avec les valeurs de l'éducation familiale des groupes socioculturels dominants. Parallèlement une réforme de la formation initiale aboutit en 1979: recrutement après bac, formation professionnelle de deux années, sanctionnée par un DEUG «*en-seignement du 1er degré*» polyvalent, pas réellement légitime pour l'université. En 1986, le recrutement est porté au niveau DEUG. En 1990, les écoles normales sont remplacées par les IUFM avec un recrutement au niveau licence, une année de préparation au concours et une année de professionnalisation.

Quelles leçons tirer de cette première recon naissance universitaire ?

Cette réforme fut accompagnée d'une véritable revalorisation avec le passage de la catégorie B des fonctionnaires à la catégorie A. Il y avait convergence entre les directives européennes d'un recrutement à Bac +3, les positions syndicales, les théoriciens de l'éducation. Mais l'allongement de la formation dans le sens d'une «*universitarisation*» a été abordé sous l'angle académique et intellectuel (ce qui est nécessaire) et pas suffisamment sous l'angle de la professionnalisation et encore moins de la socialisation: le modèle de formation d'un corps professionnel avec un esprit de corps a été sciemment abandonné. Le

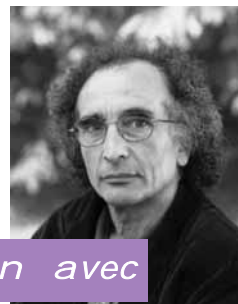
recrutement à Bac+3 a aussi induit une élévation du niveau social de recrutement et une rupture pour les jeunes issus du milieu rural qui ne veulent plus y retourner après des études longues dans une grande ville.

Quels sont aujourd'hui les attendus de la réforme ?

Les arguments sont identiques: élévation du niveau et revalorisation. À la suite des préconisations du rapport Pochard, le gouvernement s'aligne sur les prescriptions européennes, tout en ouvrant la porte au recrutement sur titres. Il réduit le coût du concours et fait l'économie des salaires de l'année de stage: la CPU a suggéré que ces raisons semblaient être in fine le mobile de la réforme. On ne voit pas bien où va se situer la revalorisation. Si le retour de la formation des enseignants du secondaire à l'Université satisfait les universitaires, la question de la réalisation de formations pluridisciplinaires pour les PE par l'université est posée: il ne faudrait pas que l'épisode du DEUG «*en-seignement du 1er degré*» se renouvelle avec le Master... Les IUFM, devenus écoles internes, assumeront probablement cette charge, mais il faut s'attendre à des conditions différentes, notamment en terme de moyens et d'encadrement. Enfin les nouveaux concours avec la composition des jurys annoncée risquent de tirer vers une forme de professionnalisation beaucoup plus managériale.

Une autre identité professionnelle ?

Avant on préparait au «*savoir enseigner*». Or le nouveau concours évalue un «*savoir parler sur*» le système scolaire et sur le savoir gérer. La nouvelle rhétorique du ministre «*recruteur*» et les textes de présentation des nouveaux concours («*une logique de recrutement conforme aux besoins de l'employeur*») annoncent des traits de professionnalité étrangers à la culture du monde de l'école et



Entretien avec

Henri Peyronie

Professeur émérite en sciences de l'éducation à l'université de Caen

**Auteur de*

Des maîtres aux professeurs d'école - Formation, socialisation et « manière d'être au métier » Paris, PUF, 1998

Les enseignants, l'école et la division sociale, Paris, L'Harmattan, 2000

à la recherche en éducation. Avec des épreuves de concours destinées à évaluer, non plus des compétences académiques, mais la capacité à tenir des discours au plus proche des idéologies managériales, le statut change. En termes de sociologie du travail, la fonction enseignante passe – avec ce projet – d'un statut de «*profession*» (caractérisant traditionnellement: avocats, médecins, professeurs d'université et de lycées) dont les caractéristiques sont des études longues, une autonomie professionnelle et une évaluation par les pairs, vers un statut de «*métier*» (caractérisant les travailleurs plutôt dominés). Par ailleurs la culture critique universitaire risque de ne pas être efficiente pour des épreuves où l'on attend un discours un peu convenu; il est difficile de dire l'avenir, mais on peut s'attendre à des réticences – contre la forme de travail intellectuel universitaire – d'étudiants craignant d'être mal préparés au métier mais aussi au concours, voire au risque du développement d'une forme d'anti-intellectualisme?

CITOYENNETÉ, VIOLENCE

A Paris, « Apprenons à vivre ensemble ! »

« Il y a une bande de garçons qui aime bien embêter les filles... Ils trouvent ça drôle... Et toi, comment réagirais-tu ? » Les élèves doivent choisir entre plusieurs propositions, le but du questionnaire étant de mettre des mots sur les situations d'agression, d'insulte, de harcèlement, de discrimination, d'injustice... et de les inciter à aller obligatoirement trouver un adulte pour en parler. Ce livret pour les élèves est un des éléments du matériel mis à disposition des 2000 classes de cycle 3 de Paris par la *Ligue de l'enseignement* et la mairie de Paris, avec le concours de l'inspection académique. Le kit comprend 3 affiches, un livret pour les parents, un livret pédagogique. Ce dernier propose d'utiliser la littérature de jeunesse, le cinéma, les visites d'expositions comme « *la fabrique de la paix* », la collaboration avec l'auteur des affiches, le théâtre avec une pièce spécialement écrite par Karine Serres. Une conférence à destination des enseignants et des parents s'est tenue à l'Hôtel de Ville. Eric Favey pour la *Ligue de l'enseignement* a plaidé pour une éducation « *qui fasse naître le sentiment de solidarité en actes* ». Eric Debarbieux, directeur de l'observatoire international de la violence à l'école, a pour sa part insisté sur la nécessité « *au-delà des actions spectaculaires, d'une vigilance pour toujours et à tout instant* ». Il a par ailleurs rappelé que l'« *effet établissement* » est le plus explicatif des facteurs pour la victimisation*.

En fin d'année scolaire, « *Faites la paix, fête la paix* » permettra aux classes d'exposer leurs productions et de confronter leurs expériences. Une initiative à étendre ?

* 51 % de la variance, 5 fois plus que la monoparentalité par exemple.



EMISSION

France Culture en ligne

Beaucoup d'émissions de *France culture* peuvent être écoutées en ligne longtemps après leur diffusion. A écouter par exemple, une série de quatre émissions « *sur les docks* » sur les ondes pendant la classe, consacrée à « *La délinquance des mineurs* ». « *Troubles au jardin d'enfants* » diffusé le 23 février revient sur la polémique autour du rapport de l'INSERM à l'origine du collectif « *zéro de conduite* ». Eclairant.

http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/sur_docks/archives.php

« *L'école n'aime pas les émotions. Tout est donc fait dans un cours de langue pour neutraliser le sentiment d'étrangeté.* »

Joëlle Cordesse
in « *Apprendre et enseigner l'intelligence des langues* »,
éd *Chronique sociale*

MATERNELLE

Guide pour les parents



Un guide à l'usage des parents « *Votre enfant à l'école maternelle* » va être remis prochainement à chaque parent d'élève de l'école maternelle comme prévu par l'accord du 19 décembre entre le ministre et l'AGEEM. 2,8 millions d'exemplaires sont prévus et il est déjà consultable sur le site du ministère*. Ce guide, réalisé par l'AGEEM, présente l'école maternelle au quotidien (inscription, organisation de la journée, accueil de la différence etc) et explique ses spécificités : respect des besoins

moteurs, physiologiques, affectifs et intellectuels de l'enfant.

*http://media.education.gouv.fr/file/Espace_parent/09/2/guide-parents-maternelle_43092.pdf

EEDD ET PATRIMOINE LOCAL

Zerbaz Peï

Un concours original est proposé aux CM1, CM2 de la Réunion pour la 3e année consécutive. « *Zerbaz Peï* », c'est son nom, propose aux élèves de recenser l'état des connaissances et des pratiques familiales en matière d'utilisation des plantes médicinales. Le concours, soutenu par l'EN, est à l'initiative de l'*Association pour les plantes aromatiques et médicinales de la Réunion**. L'idée est d'une part de retranscrire des connaissances populaires qui se perdent et, d'autre part, d'inciter les jeunes à renouer le dialogue intergénérationnel. Pour cela, les élèves deviennent enquêteurs auprès d'un membre de leur famille ou de leur entourage qui connaît les plantes. Ils disposent d'un questionnaire type à remplir et, à partir de ces renseignements, l'élève réalise une planche d'herbier. Une façon de mêler éducation à l'environnement, connaissance du patrimoine local et intérêt scientifique.

*<http://www.aplamedom.org/>

Marie-Christine Philbert Portrait



Institutrice
en retraite et
présidente de
la Fnaseph

MÉTÉO

Primtice, base ressource

Peut-on enseigner la météo à l'école ? Les dernières tempêtes ou autres intempéries qui ont traversé le sud-ouest mais aussi une bonne partie du territoire montrent sans doute l'importance de mieux comprendre ces phénomènes météorologiques. Certes, la météorologie n'apparaît pas en tant que discipline, mais elle s'inscrit tout naturellement dans l'enseignement scientifique surtout par ce qui se rapporte à l'eau et ses états ainsi qu'à l'air. Ainsi, la base *Primtice* sur le site du *Sceren* a recensé parmi d'autres, des activités conduites à l'école sur le thème de la météorologie.

Les enseignants intéressés trouveront ainsi des exemples de travaux menés en classe, de la simple piste pédagogique à la séquence complète, avec les compléments spécifiques nécessaires pour une utilisation pédagogique judicieuse des données météorologiques. Ces activités offrent le plus souvent un support adéquat pour l'acquisition de compétences B2I.

PRINTEMPS DES POÈTES

Initiatives à tout va dans les écoles



Pour les 10 ans d'existence du *Printemps des poètes*, de nombreux événements sont organisés dans les écoles primaires durant la première quinzaine du mois de mars. Mardi 10, dans le cadre du « grand jour du poème à l'autre », les élèves de CE1 de Grézieu-la-Varenne (69) vont dresser des contraventions poétiques aux passants en leur offrant un poème. A Montluçon, les enfants hospitalisés recevront des poèmes originaux écrits par les élèves des écoles primaires de la ville. De nombreuses écoles ouvriront leurs portes le samedi 14 pour présenter les productions poétiques des élèves. L'occasion de « lire, déclamer, écrire et admirer de la poésie » à travers les « arbres à poèmes », la « charrette de déclamation » ou l'atelier d'écriture créative lors d'une visite à l'école de Béton-Bazoches (77).

Des « brigades d'intervention poétiques » feront irruption dans les écoles de la circonscription du Mirail à Toulouse (31). Des comédiens, « électrons poétiques », offrent ainsi la lecture d'un poème sans aucun commentaire et de façon impromptue et surtout totalement imprévisible, aucune information préalable sur les dates ou instants poétiques n'étant transmise aux écoles visitées.

Les élèves de CE1 de Dordives (45) se font eux souffleurs de vers. En partenariat avec le Musée du verre et ses souffleurs de verre, ils participeront à des animations dans la ville en soufflant de la poésie dans des tubes de carton aux oreilles de leurs camarades.

Toutes les informations sur la manifestation : <http://www.printempsdespoetes.com>

Institutrice, puis directrice, dans l'Aisne, Marie-Christine Philbert milite depuis longtemps dans les associations en tant que parent d'un enfant handicapé. Mais sa découverte des auxiliaires de vie scolaire va à partir de 1999 catalyser son engagement. Convaincue que ces emplois, particulièrement utiles, seront reconnus bientôt comme un vrai métier, elle se lance dans la création d'une association départementale qui comptera jusqu'à 26 emplois. En 2003, la douche froide : le retrait des financements et le recours aux assistants d'éducation entraînent le dépôt de bilan de nombreuses associations départementales. Mais si « tout cela laisse des traces, il n'y a pas d'amertume car on a fait ce à quoi on s'était engagé ». Marie-Christine poursuit à la tête de la Fnaseph* son travail de promotion de l'accompagnement des élèves handicapés et de reconnaissance du métier pour les AVS. Elle participe à des formations, des colloques, elle rencontre des enseignants qui aujourd'hui « ne remettent plus en cause le fait de scolariser des jeunes en situation de handicap mais ne savent pas comment faire ». A force de rencontres, « j'ai appris des choses qui rétrospectivement auraient été utiles dans mon travail d'enseignante » : sur les réponses pédagogiques pour les élèves « dys », sur les apprentissages logico-mathématiques des élèves porteurs de trisomie... Le problème réside aussi dans le fonctionnement de l'école. Un service d'AVS avec la formation, l'encadrement, l'analyse de pratique, le suivi psychologique, les frais de fonctionnement et de déplacement, coûte la même chose que le système actuel ! 2009, c'est la fin pour des contrats des AVS-AE recrutés en 2003 et il va falloir trouver dans l'urgence des solutions. « Ce qui m'épuise, alors que tout le monde en parle comme un métier de l'accompagnement, et ce que je ne comprends pas, c'est au nom de quoi ce n'est pas possible ».

« La plupart
des gens
n'ont qu'un
côté de
l'histoire.
Moi j'ai
les deux. »

Michèle Frémont

*Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap

Plantée au milieu de barres d'immeubles sans fin, l'école élémentaire Noue Caillet à Bondy dégage un sentiment de quiétude. Au fond de la cour, dans la grande salle de sport, règne pourtant une grande animation. Plus de 200 parents, leurs enfants et les enseignants sont réunis autour de grandes tables copieusement garnies de mets originaires des quatre coins du monde. Depuis 8 ans, les parents d'élèves proposent un repas multiculturel, une action initiée par les enseignants de l'école et complètement intégrée à leur projet d'éducation au non racisme. « Plus de 26 nationalités sont représentées dans le quartier et donc dans l'école » témoigne Pierre Caron, le directeur. Ici, rappelle-t-il, « les situations fragiles des familles se traduisent par de la souffrance » et l'autre peut devenir « la raison de cette souffrance ».

« Leur école, leur quartier constituent un même lieu de vie où chacun doit apprendre à grandir ensemble » explique Pierre.

odeurs de mafé, plat traditionnel du Mali, les enfants présentent aux parents les panneaux d'exposition qu'ils ont consciencieusement confectionnés au cours de leurs projets. Les élèves de la Clin nouvellement arrivés en France sont fiers de leurs dessins qui retracent la vie quotidienne et l'école de leur pays d'origine avec leurs portraits très finement représentés. A côté, des blasons colorés déclinant les droits de l'enfant, les valeurs de la République française éclairaient un autre panneau. « Si l'autre est riche et singulier de sa culture, ce n'est pas un critère qui permet un jugement de valeur. Et tous se retrouvent ici avec les mêmes droits » explique le maître Bruno Luttenauer. Ce travail ne s'est pas fait sans mal. « Il a fallu faire émerger certains préjugés afin de réfléchir, d'échanger » explique-t-il. Mais là, rien de négociable, « pas d'insultes racistes, ni de violence ».



Bondy contre le racisme

En Seine St Denis, l'école Noue Caillet de Bondy mène de nombreux projets d'éducation au non-racisme. Une ouverture vers l'autre, le monde et le quartier.

Et les enfants le savent. Ce respect se vit concrètement un peu plus loin. Là, des élèves de Cm2 expliquent à quelques parents l'histoire de l'abolition de l'esclavage. La parole est posée. Yahaha témoigne. « Nous sommes tous nés de la même façon, même si on n'a pas tous la même couleur de peau ». Une exposition présente le résultat d'un long travail réalisé par les élèves. Ils ont produit des articles à partir de conférences, de livres étudiés comme « deux graines de cacao... » Karim Toumi, le maître, privilégie cette approche historique des différences à travers le débat. Echanges autour de questions qui taraudent car toujours complexes : « Qu'est-ce que l'autre ? Pourquoi est-on raciste ? ». Karim reconnaît que ces situations de communication sont importantes. « Certains enfants se forgent une estime de soi », la classe devient le lieu où se construit l'identité de chacun par le partage avec les autres. La classe, mais aussi le quartier. Pierre Caron tient à favoriser des coopérations avec les fa-

milles mais également les associations partenaires. Ainsi, en fin de repas, les élèves de cycle II présentent les tenues traditionnelles des pays du monde, un défilé élaboré avec les animateurs de la maison de quartier. Coopération encore avec le centre social Daniel Balavoine et la Ligue de l'enseignement 93 qui proposent lors de l'accompagnement éducatif des activités artistiques autour de la tolérance des différences.

Point d'orgue, cette année encore, lors de la semaine internationale de lutte contre le racisme autour du 21 mars, le projet d'écriture « si on

Tous ces projets poursuivent bien le même but : mettre les enfants en réflexion mais aussi en actions concrètes pour mieux découvrir et accepter l'autre.

s'la jouait fraternel » : l'opération initiée par la Ligue de l'enseignement a pour but d'envoyer des cartes postales sur le thème de la fraternité, comme des bouteilles à la mer, à des anonymes choisis au hasard de l'annuaire du département. Les élèves attendront alors des réponses pour tisser des liens avec l'autre. Une fois de plus.

Ressources

L'éducation contre le racisme fête sa semaine

Du 19 au 29 mars, c'est la *Semaine d'éducation contre le racisme*. Cette initiative du Collectif des *Semaines d'éducation contre le racisme* qui réunit 24 organisations, dont le SNUipp est parrainée par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, celui de la culture et de la communication et celui des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Comme chaque année, depuis 1967, cette semaine trouvera son point d'orgue le 21 mars, *journée internationale de lutte contre le racisme*.

Ainsi, les organisations du collectif dont la *Ligue de l'enseignement* proposent aux enseignants des outils à télécharger: une affiche, un dépliant d'information et de sensibilisation. De nombreuses actions, notamment en direction des enfants et des jeunes peuvent également être à l'œuvre: débats, expositions, concerts, concours de dessins...

Une circulaire pour prévenir et sanctionner

Une circulaire interministérielle — éducation nationale, intérieur, justice — précise les modalités de saisine et d'intervention en cas d'actes racistes et antisémites. Elle rappelle le rôle des *Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté* (CESC), chargés de coordonner les informations et les actions de prévention, de signalement et de sanction. Il faut établir des procédures simples et rapides. Les écoles devraient pouvoir bénéficier de toutes les indications nécessaires à la fois pour répondre aux plaintes des victimes et pour réagir face aux auteurs de tels actes.

Actions de prévention dans un cadre de partenariat entre les ministères et actions de formations inscrites dans les plans de formation complètent le dispositif.

Déjà, un nouveau projet à l'œuvre : La classe de CM2 de Karim est en train d'élaborer un questionnaire pour analyser la diversité des élèves sur l'ensemble de l'école. Ils vont ensuite placer les données recueillies sur une carte du monde comme point de questionnement sur l'histoire des migrations.

Entretien

« Ces questions sont le fondement de l'éducation à la citoyenneté. »

Jean-Marie Baldner

Professeur d'histoire université
Paris 12 Val-de-Marne – IUFM de Créteil

Comment définir racisme et discrimination ?

Le racisme repose sur un postulat et une croyance. Le premier est l'affirmation d'une différence biologique, sociale et culturelle sur la base d'une observation, arbitraire ou soutenue par un appareil de mesures sophistiquées, de différences physiques. La seconde institue sur cette affirmation une hiérarchie dans l'altérité. La discrimination est l'acte qui établit ces éléments dans la loi ou dans les pratiques sociales.

Peut-on enseigner ces questions à l'école et comment ?

Si l'école est considérée, dans la loi comme dans la pratique sociale, comme un des espaces de la formation du citoyen, une des finalités du socle commun de connaissances et de compétences pourrait être, dans toutes les disciplines, en français – dans l'apprentissage de la langue comme dans en littérature – en histoire des arts, en histoire, en géographie... de former à la compréhension et à la mise en pratique des principes, de construire la culture qui fonde la démocratie. Les programmes devraient s'appuyer sur la raison qui balaye les fausses évidences et

sur des connaissances respectueuses de l'autre comme semblable à soi.

L'éducation au non-racisme doit-elle être intégrée aux questions plus globales d'éducation à la citoyenneté ou doit-elle faire l'objet d'un enseignement spécifique ?

Ces questions sont le fondement de l'éducation à la citoyenneté. Il n'existe pas de société libre et juste sans la reconnaissance dans la loi et sans la pratique réelle de l'égalité, non seulement entre tous les citoyens, qu'ils soient légalement reconnus comme tels ou qu'ils aspirent à le devenir, mais entre tous les hommes. Une éducation spécifique au non-racisme comporte le risque, en séparant ces valeurs de celles de la citoyenneté, d'admettre la possibilité d'un citoyen – et futur acteur social, économique et politique – porteur d'idéologies raciste et ségrégationniste au nom de la différence. Si les sociétés historiques s'en sont accommodées et ont bâti partiellement leur richesse sur celles-ci, si la société contemporaine le tolère, si l'État quelquefois l'organise dans les propositions de loi ou dans l'action politique, l'école ne le peut sans renier ses valeurs et sa capacité à exister comme école de la République.

Demande de travail à temps partiel ou de réintégration à temps plein

Les demandes d'octroi ou de renouvellement de temps partiel ainsi que les demandes de réintégration à temps plein doivent être déposées avant le 31 mars. Elles prendront effet au 1^{er} septembre pour l'année scolaire entière, donc jusqu'au 31 août.

Seuls les temps partiels de droit peuvent être accordés en cours d'année après la naissance ou l'adoption d'un enfant, à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité ou parental, ou pour donner des soins à son conjoint, à un enfant ou un ascendant atteint d'un handicap ou victime d'un accident ou d'une maladie grave. (circulaire ministérielle du 29/03/2005)

CAPN du 16 mars

La commission administrative paritaire nationale du 16 mars, qui sera installée à cette occasion, étudiera les propositions d'affectations en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna et traitera de l'avancement au titre de l'année 2008/2009 des instituteurs et des professeurs d'écoles détachés à l'étranger et ceux en fonction dans les collectivités d'outre-mer

Avancement à l'étranger

Les enseignants du premier degré détachés auprès de l'AEFE avancent généralement au grand choix à condition que leur note administrative (et non pas pédagogique) soit suffisante. En effet, dans les établissements AEFE, les enseignants des écoles ont chaque année une fiche de notation administrative qui comporte une note et une appréciation sur la « façon de servir » de l'enseignant. C'est cette notation administrative qui compte pour l'avancement.

Infos services

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le BO

BO n° 5 du 29 janvier 2009

Diplôme de compétence en langue : calendrier des sessions pour l'année scolaire 2009-2010
Mutations et listes d'aptitude : directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté et d'école régionale du premier degré — année 2009-2010
Échanges et formation : échanges et actions de formation à l'étranger — année 2009-2010

BO n° 6 du 5 février 2009

Accueil des élèves : négociation préalable dans le cadre du droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

BO n° 7 du 12 février 2009

Indemnités : rémunération de certains services accomplis par diverses catégories de personnels de l'éducation nationale
Indemnités : montant de la rémunération servie aux personnes assurant les études dirigées
Nominations : candidats ayant obtenu le diplôme d'État de psychologie scolaire — session 2008

BO n° 8 du 19 février 2009

Devoir de mémoire : mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions
Résultats et nominations : commission administrative paritaire nationale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles

BO n° 9 du 26 février 2009

Vie scolaire : Fournitures scolaires
Mouvement : Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte — rentrée 2009

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le BO

Question / Réponse

Je suis recruté sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou sous contrat d'avenir (CAV). A quelle formation puis-je prétendre par l'EPLÉ employeur ?

L'EPLÉ employeur, n'est pas tenu de participer au financement de la formation professionnelle des salariés. Toutefois, des actions de formation et d'accompagnement sont prévues pour les agents recrutés sous contrat CAV ou CAE. La formation proposée ne correspond pas toujours à l'idée que s'en font les agents (un bilan de compétences organisé et pris en charge par l'agence locale pour l'emploi ; un parcours de professionnalisation adapté aux offres locales d'emploi dans le secteur marchand notamment, etc.) Les EPLÉ pourraient cependant profiter de l'appui des structures et des acteurs du ministère de l'éducation nationale pour répondre à des besoins de formation spécifiques. Mais ce n'est que trop rarement le cas.

Lire, écrire, compter en CM2

Une note d'information de la DEPP publiée fin janvier donne des résultats inquiétants quant à l'évolution du niveau des élèves entre 1987 et 2007.



La DEPP a finalement publié la note d'information intitulée « Lire, écrire, compter : les performances des élèves de CM2 à vingt ans d'intervalle 1987-2007 »*. Elle reprend les résultats d'une série d'épreuves proposées à un échantillon représentatif d'élèves. Lecture, calcul, orthographe, l'enquête montre une baisse significative des résultats mais à des rythmes différents. Ainsi en lecture les résultats sont stables de 1987 à 1997, date d'une passation intermédiaire. « En revanche, on observe une baisse significative du score moyen entre 1997 et 2007, plus prononcée pour les élèves les plus faibles » expliquent les rédacteurs. Pour exemple, deux fois plus d'élèves (21 %) se situent en 2007 au niveau de compétence des 10 % des élèves les plus faibles de 1987. En calcul, même constat mais à des rythmes différents. Une baisse importante est observée de 1987 à 1999 puis une stagnation de 1999 à 2007. Concernant l'orthographe, le nombre d'erreurs constatées à la même dictée est passé de 10,7 en 1987 à 14,7 en 2007.

Un constat difficile à entendre et à comprendre. Déjà certains chercheurs se sont exprimés pour essayer d'expliquer cette tendance sans remettre en cause la validité des résultats**. Pour Marie Duru-Bellat, sociologue, « l'une des tentations de l'école primaire ces dernières années a été de se disperser, s'assignant de plus en plus d'objectifs ». Comme elle le dit, l'institution multiplie les missions en un temps scolaire réduit. Autre « souci majeur » pour la chercheuse, « la faiblesse du pilo-

tage : on accumule les réformes, on change les programmes, sans jamais les évaluer. » Denis Meuret, sociologue, parle-lui d'un affaiblissement des formes traditionnelles de régulation « d'où une plus grande latitude laissée aux enseignants, non pas de ne rien faire, mais de poursuivre d'autres objectifs que ceux que mesurent les évaluations ».

Pour Bruno Suchaut, directeur de l'IREDU, « ce qui est le plus important à retenir de cette étude est, d'une part la baisse plus prononcée pour les élèves les plus faibles et, d'autre part, l'augmentation des inégalités sociales de réussite ». Pour lui, le contexte socio-économique qui se dégrade est aussi un facteur explicatif et la politique de ZEP et de RAR n'est plus suffisante « car elle touche une population de plus en plus en difficulté sur le plan social et économique ».

Ces pistes d'explication restent à être approfondies en espérant, en écho à Jean-Claude Emin, sous directeur à l'évaluation au MEN, que « les responsables politiques ne retiennent (pas) des résultats des évaluations que ce qui peut servir leur politique ». Et en rêvant avec Pierre Frackowiack qu'à terme on se libère « un peu des contraintes de l'existant, que l'on s'épuise à corriger, pour repenser le système, lui donner du sens, se projeter dans l'avenir » et faire « peut-être œuvre utile ».

Lydie Buguet

*http://media.education.gouv.fr/file/2008/23/9/N10838_41239.pdf

**lire notamment le dossier du café pédagogique : http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/lesysteme/Pages/100_Evaluation.aspx

Plus performants que savants ?

Quelles sont les motivations sous-jacentes aux buts de réussite que se fixent les étudiants ? Et la nature de ces motivations permettent-elles d'expliquer réussite ou échecs ? Des chercheurs de laboratoire de psychologie cognitive de Clermont-Ferrand, des universités de Grenoble et Lausanne* ont cherché à comprendre pourquoi des étudiants travailleurs, intéressés à apprendre, ne trichant pas... ne réussissaient pas mieux. L'étude utilise la distinction entre les buts de maîtrise (desir d'apprendre, de progresser) et les buts de performance (être le meilleur). Si les buts de maîtrise ne donnent pas accès à de meilleurs classements, les buts de performance ont des effets positifs s'ils sont orientés vers la réussite de la tâche, mais négatifs s'ils s'inscrivent dans une stratégie d'évitement de l'échec ou de reconnaissance par les enseignants. En fait comme le décrypte Fabrizio Butera : les étudiants « disent poursuivre des buts de maîtrise, ils poursuivent en fait aussi des buts de performance ». Logique pour Céline Darnon : en dépit du discours sur « les formes les plus élevées de la culture » (loi de 1984 sur l'enseignement supérieur), « l'université est prisonnière de facteurs, comme la sélection, qui plaident pour la performance ». Avec de tristes conséquences : pages de livres arrachées, triches en tous genres... mais ce qui importe pour réussir, c'est d'être le plus performant. De quoi s'interroger sur les valeurs transportées aujourd'hui par le système éducatif...

Michèle Frémont

Darnon C., Dompnier B., Delmas F., Pulfrey C. et Butera F. « Achievement goal promotion at the university : Social desirability and social utility of mastery and performance goals », in Journal of personality and social psychology

LITTÉRATURE JEUNESSE

Boucle d'Or et les trois ours: variation

Boucle d'or n'a pas toujours été une blondinette trop curieuse! Dans le premier texte connu « Les trois ours » de Robert Southey paru en 1837, c'est une « mauvaise petite vieille » qui s'introduit dans la maison et essaie bols, fauteuils et lits. La fin est ouverte: elle saute par la fenêtre et l'auteur dit ignorer ce qu'elle est devenue...

BOUCLE D'OR ET LES TROIS OURS M. Billet – Seuil, Petits contes du tapis (13 €) < 3 ans

Dans cette version de *Boucle d'Or*, le conte affiche sa valeur d'avertissement. La colère des trois ours n'a d'égale que la frayeur de la fillette qui s'enfuit par la fenêtre! *Les Petits contes du tapis* permettent des lectures d'album en groupe. Les illustrations sans texte de ces grands livres cartonnés de 25 cm sur 35 cm occupent chacune une double page, comme un tableau. Le texte lui se trouve sur un rabat à la fin de l'album. Il est découpé en paragraphes liés à chaque scène. Cela permet au conteur de le mettre en voix tout en présentant au public la double page correspondante.



BOUCLES D'OR ET LES TROIS OURS G. Muller – Ecole des Loisirs 2006 (12 €/5,5€) Dès 3 ans

À la maternelle, le premier album de Gerda Muller de 1956 (Père Castor) fut souvent mis au service des notions de « petit, grand, moyen »! 50 ans après, l'auteur crée une nouvelle version qui préfère la convivialité à la sévérité. « *Boucles d'Or* » voyage en caravane



avec un cirque. Un jour, elle entre dans la maison des trois ours et y sème la pagaille, selon le scénario habituel. Mais, malgré leur air féroce, les ours sont indulgents. Ils lui pardonnent tout en lui rappelant quelques règles élémentaires de savoir-vivre... Ce nouvel album offre dans chaque image une profusion d'objets et d'animaux en séries de trois — un grand, un moyen, un petit — que tous les petits lecteurs ont grand plaisir à découvrir!

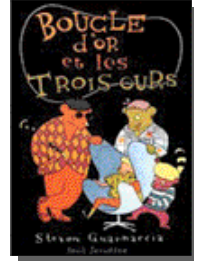
BOUCLE D'OR L. Child & Cie- Gautier-Languereau 2008 (15 €) < 4 ans

L'album à la couverture de toile rose semée de petites coccinelles, avec en médaillon la photo de *Boucle d'Or* est délicieusement rétro. Laure Child utilise la photographie pour reconstituer les scènes du récit. Les personnages sont des jouets. Les trois ours sont des peluches. *Boucle d'Or* est une poupée de feutrine très expressive, œil vif sous une toison « d'anglaises » l'air faussement sage. Ils sont mis en scène et photographiés dans la nature ou à l'intérieur d'une petite maison de bois sculpté qui fourmille de détails. La suite de l'histoire, on la connaît! Mais après avoir été découverte par les ours, *Boucle d'Or*, effrayée, s'enfuit... en oubliant ses petits souliers rouges. Sa maman la gronde très fort pour leur perte, mais ils vont à merveille à *Petit ours* pour aller se promener!



BOUCLE D'OR ET LES TROIS OURS S. Guarnaccia – Seuil < 7 ans (Cf Bibliothèques)

L'album transpose l'histoire d'origine dans le contexte des années 60. *La famille Ours* est représentée comme une famille de jeunes cadres des « Sixties ». La maman maquillée, porte un pantalon serré, le père à lunettes noires joue de la trompette, la petite cabane de la forêt est devenue une maison moderne vitrée. L'intérieur est meublé dans le style du design « Sixties ».



Ainsi la chaise de *Maman Ours* est inspirée d'un fauteuil Aegget créé par Jacobsen en 1957, le lit de *Papa Ours* est la copie d'un canapé amphibie, créé en 1970 par A. Becchi. Meubles, vaisselle, pendules sont signées et référenciés dans les pages de garde.

BOU ET LES 3 ZOURS (A) E. Valentin, I. Green — Atelier du poisson soluble, 2008 (15 €) < 7 ans

Voici une réécriture délicieusement insolite du conte de « *Boucle d'Or et les trois ours* ». Cette petite fille aux grands yeux bleus et aux cheveux de jais tortillés en escargots qui, sur la couverture, vous regarde d'un air complice, c'est la « *petite Bou qui vivait dans la forest avec sa maïe et son païe* ». Un jour, elle partit caminer dans la forest pour groupir des flores.



« *Petite Bou, ne t'éloigne pas troppe, lui dirent sa maïe et son païe* ». « *Dakodak* » répondit *Bou*. » En chemin, elle rencontre « *le piarf, le scargot, la flore mini piquinote* », mais elle se perd, et aperçoit la « *casa pikinote* » de 3 « zours ». Elle y pénètre sans vergogne, causant les dégâts que l'on sait. Dommage que la petite chaise se soit « *bricassée sous son poids* » car elle était vraiment « *confordouillette!* »

La trame narrative est respectée mais l'originalité du texte réside dans sa langue imagée, mixage d'espagnol, d'anglais, d'argot, de mots-valises, qui enracine le conte dans la tradition orale. Les illustrations pleine page d'Ilya Green jouent avec les violet, mauve, rose indien, ponctués de vermillon et de vert pistache. De style décoratif faussement naïf, elles participent à la réussite de cet album remarquable.

Marie-Claire Plume

Leur avis

Pr André Grimaldi,
hôpital Pitié-Sapètrière

« Si l'hôpital va si mal, c'est d'abord qu'il a été victime d'une maltraitance répétée à cause de décisions politiques erronées. »

Michel Antony,
coordination nationale de défense des hôpitaux et maternités de proximité

« Il vaudrait mieux partir des besoins que de l'offre de soins... La logique financière de rentabilité qui sous-tend fonctionnement et budgets va accentuer la mise en concurrence et favoriser les regroupements des établissements au détriment de ceux de moindre taille. »

Jean de Kervasdoué,
ancien directeur des hôpitaux

« Un bon système est un système universel de financement des soins qui ne laisse personne sur le bord de la route, de bons médecins, de grands hôpitaux, un accès facile et libre des usagers... Les financements individuels sont inégalitaires, ce qui est connu, et inflationnistes, ce qui l'est moins. »

Attac

« Les attaques de l'actuel gouvernement contre l'assurance-maladie solidaire et contre les hôpitaux publics s'inscrivent dans une remise en cause générale des services publics et de toutes les dépenses socialisées. »

Roselyne Bachelot,
ministre de la santé

« L'hôpital n'est pas une entreprise, c'est un service public de santé. »

Bernard Debré,
député UMP

« Les directeurs d'hôpitaux deviennent des patrons omnipotents, et les médecins ne sont plus que leurs employés. Aucune garantie n'est donnée qu'une vision comptable ne sera pas privilégiée aux services premiers que doit rendre l'hôpital : les soins et la santé. »

Quel hôpital pour demain ?

« Agences régionales de santé, nouvelle gouvernance et regroupement d'hôpitaux, », le gouvernement modifie le paysage sanitaire.

Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » est à nouveau examiné à l'Assemblée nationale depuis début mars. Nicolas Sarkozy, à l'inverse de ce que pensent 71 % des Français*, avait annoncé la couleur début janvier : « L'hôpital en France ne manque pas de moyens comme le réclament les syndicats, c'est un problème d'organisation ». Avec le projet de Roselyne Bachelot, celle-ci dépendra des ARS, les agences régionales de santé. Censées « mieux coordonner l'offre de soins », elles devront en fait gérer les hôpitaux, tous les médecins de ville, généralistes et spécialistes, les maisons de retraite ainsi que tous les établissements médico-sociaux... Elles intégreront 7 administrations régionales (DDASS, DRASS, les unions régionales d'assurance-maladie, les agences d'hospitalisation...) ce qui suscite des inquiétudes sur leur efficacité et sur les modalités de prise de décision. Les élus régionaux n'auront en effet pas leur mot à dire. Après les modifications de financement du système hospitalier à l'activité (T2A), le projet gouvernemental est bien axé sur « un pilotage par des objectifs essentiellement comptables et la volonté d'aller vers une privatisation du système de santé », comme l'a indiqué la FSU.

La nouvelle gouvernance des hôpitaux est l'objet de critiques de tous bords et la facilitation de « coopérations » de l'hôpital public avec le secteur privé est dénoncée par les syndicats. L'encouragement au regroupement d'hôpitaux sous couvert de

« mutualisation des moyens » fait peser un risque sur la carte hospitalière et à la possibilité de pouvoir se faire soigner près de chez soi.

Les études prospectives du ministère de la santé** prévoient des « déserts médicaux ». Le relèvement du numerus clausus ne portera ses fruits que dans 10 ou 15 ans et, malgré cela, les prévisions sont catastrophiques pour certaines régions rurales et banlieues défavorisées : en 2030, par exemple, la Corse et le Languedoc-

Roussillon auront perdu 30 % de leurs médecins alors que la population aura crû de 10 %. Que proposer ? Certains souhaitent taxer les médecins qui s'installeraient en zone favorisée, d'autres militent

pour des incitations financières ou des bourses, d'autres enfin défendent mordicus le principe de la libre installation.

Dernier volet du projet, la prévention et la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Paradoxalement, on s'attend sur ce point au plus fort de la bataille. Que ce soit l'interdiction totale de vente d'alcool aux mineurs ou la taxation de la publicité pour les produits sucrés, les lobbies sont à l'œuvre. Sur l'ensemble du projet, les syndicats ont dénoncé « une concertation à la Sarkozy », un pré-projet ficelé et des entretiens sans aucun bougé. La démocratie sanitaire reste décidément à construire.

Daniel Labaquère

*71 % des Français jugent l'hôpital sous-financé : sondage BVA-Les Echos-France Info-BPI, 17/01/09
**enquête de la DREES, ministère de la Santé, février 2009 sur www.sante.gouv.fr



Relance: le social et l'école présents dans plusieurs plans

Etats-Unis: un plan très social

Le plan américain présenté par Barack Obama est incontestablement une surprise dans un pays où rares ont été les relances basées sur la consommation et le social. Malgré un très sévère déficit public, le président a choisi de faire publier le coût exorbitant de la guerre en Irak (dès 2010, 50 milliards de dollars seront ainsi économisés) et de réaliser les réformes sociales qu'il avait annoncées avant son élection. Ainsi pour l'école (voir ci-contre). Mais également pour un grand nombre de petits propriétaires victimes des subprimes qui devraient pouvoir rester chez eux grâce à plusieurs mesures : une réduction de 1 000 dollars du capital de la dette par foyer et par an, ou encore un allègement des remboursements avec l'injonction par l'Etat de 275 milliards de dollars. Réforme sur la santé égale. Là où tous les prédécesseurs d'Obama ont échoué par manque de financement, le nouvel élu frappe d'entrée de jeu. « *Les Américains les plus riches paieront la réforme de santé* » comme le titre le journal *Les Echos* : 634 milliards de dollars seront récupérés en dix ans dont la moitié par augmentation de l'impôt au-dessus de 250 000 dollars de revenus par couple et l'autre moitié en supprimant ou en modifiant les avantages accordés aux assurances et aux groupes pharmaceutiques.

Autre mesure phare du plan américain : l'impôt révisé sur les fonds spéculatifs rapporterait 24 milliards de dollars, et l'interdiction faite aux sociétés américaines de délocaliser leurs profits à l'étranger, 210 milliards sur cinq ans. Les élus républicains, opposés à ces mesures, ont crié au « *socialisme* » et à « *la lutte des classes* ».

Si la France a opté pour un plan de relance qui vise essentiellement les investissements, d'autres pays ont fait des choix différents. L'Allemagne et les Etats-Unis investissent massivement dans l'école, et l'Autriche dans les crèches.



« Notre réponse à la crise, c'est l'investissement » lançait le 4 décembre dernier à Douai Nicolas Sarkozy présentant son plan de relance de l'économie. 26 milliards d'euros accordés aux entreprises publiques et privées qui seront suivis, quinze jours après le succès de la journée d'action syndicale du 29 janvier, de 2,6 milliards pour le social. Les gouvernements des pays de l'OCDE, contrairement à ce que dit le gouvernement, n'ont pas tous agi de la sorte. Ainsi les Etats-Unis, qu'on aurait du mal à taxer de gauchistes, prévoient un large financement de la santé pour tous, des aides aux petits propriétaires victimes des subprimes, ou encore de l'éducation. Sans hésiter (voir ci-contre) à taxer les

plus riches des ménages et des sociétés. Environ 140 milliards de dollars devraient aller à l'éducation, pour moderniser les établissements et aider les familles les plus défavorisées.

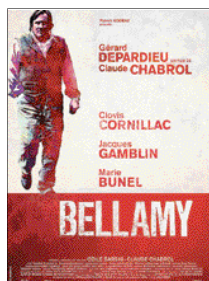
En Allemagne, outre un chèque de 100 euros par enfant, le plan de relance prévoit d'investir 6,5 milliards d'euros dans les infrastructures scolaires, notamment dans les laboratoires scientifiques et les laboratoires de langue. L'Autriche, le pays champion de la femme au foyer, investit même 70 millions d'euros (près d'un dixième du montant total) pour financer une année de crèche obligatoire et gratuite. Même le peu fortuné Portugal achète 500 000 ordinateurs portables pour les écoles.

Jacques Mucchielli

CINÉMA

Bellamy

Chabrol a donné tranquillement la clé de l'énigme dans ses entretiens avec la presse : « *Bellamy* » est un portrait de Gérard Depardieu. C'est donc un film à triple fond où le polar apparent raconte un changement d'identité. Un assassin (vraiment ?) a décidé de trouver une autre vie, a même métamorphosé son visage. Le changement de vie est un thème constant dans l'œuvre de Simenon, l'un des deux « *Georges* » auxquels est dédié le film. Le polar glisse assez vite vers les problèmes d'identité de l'enquêteur lui-même, sa vie de couple, ses secrets, ses désirs, ses remords. Ce commissaire en vacances est interprété par Depardieu et voici enfin le troisième niveau : le corps, l'histoire, la sensibilité du monstre sacré du cinéma français. Chabrol en a parlé comme d'un paysage, de ce corps, a même osé comparer le nez de Depardieu à une « *paire de fesses* » ! On se permettra, avec beaucoup plus de gravité, un moment de vertige quand le commissaire dit à



propos de son frère (Clovis Cornillac), alcoolique, passé par la prison, fragile et agaçant, promis à un destin tragique : « *sur les photos, on dirait que je suis son père* ». Le film suit tellement des pistes qu'on se perd parfois dans les sables : pourquoi n'est-on jamais éclairé sur le personnage du chirurgien esthétique ? pourquoi ce deuxième Georges, Brassens en l'occurrence, est-il constamment présent, depuis la fausse tombe du cimetière de Sète du début jusqu'à l'incroyable plaidoirie de la fin ? Pourquoi ces relations entre la pédicure et « *le flic le plus con de France* » ? Mais le film est si riche, si complexe, sous des dehors nonchalants, qu'on se convainc que Chabrol est grand. Depuis 1958, il serait temps de s'en apercevoir...

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com

MUSIQUE

Spleen et joie de vivre

17 hippies revient avec son dernier album « *El dorado* » toujours aussi débordant d'énergie. Ce groupe berlinois de treize musiciens continue de parcourir le monde avec son panier garni d'influences pop-rock anglo-américaine et d'accents balkaniques. Toujours une aussi belle acoustique au croisement de l'Est ou de Bollywood. Quelques larmes entre deux danses effrénées. A écouter et découvrir sur scène de toute urgence. Yom rend hommage à Naftule Brandwein, brillant clarinettiste klezmer des années

20 émigré d'Ukraine aux USA et autoproclamé « *roi de la clarinette klezmer* ». Yom, prince héritier de 28 ans ne manque ni d'humour, ni de swing. Le son parfois éraillé de sa clarinette oscille entre spleen et joie de vivre.

Laure Gandebeuf

17 hippies *El dorado* Buda Musique
En concert au Café de la danse à Paris
le 31 mars et le 1er avril 2009
Yom *New king of klezmer clarinet Buda musique*
En concert le 17 mars à Martigues,
le 20 mars à Aix en Provence
et le 27 mars à Marseille.

L'AGENDA

Langages et réussite éducative : des pratiques innovantes.

L'IUFM de l'académie de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et l'inspection académique de l'Isère organisent un colloque sur la question de l'acquisition de l'oral et de l'apprentissage de l'écrit, en s'appuyant sur l'expérimentation PARLER (*Parler, apprendre réfléchir lire ensemble pour réussir*) Le 11 mars de 8h à 13h à Grenoble
rens : http://iufm.ujf-grenoble.fr/images/Documents/invitation_colloque_parler.pdf

Un seul monde, une seule école ? — les modèles scolaires à l'épreuve de la mondialisation.

Ce colloque organisé par la *Revue internationale d'éducation* de Sèvres se propose d'identifier et d'analyser les éléments de diversité des réalités scolaires. Il s'attachera à discerner ce qui se développe mais aussi ce qui résiste, les grandes convergences comme les singularités et les hybridations.
Du 12 au 14 mars au CIEP, Sèvres

Sortir du face-à-face famille/école.

Comment sortir du face-à-face famille/école dans un contexte de reconfiguration des politiques éducatives ? C'est la question qui sera posée au cours d'un colloque organisé par l'Injep, l'association de la fondation étudiant pour la ville (Afev), l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs (Fnepe).
Du 12 au 13 mars à Marly le Roi

Intertice 2009, carrefour des usages pédagogiques du numérique

Intertice se veut « *un temps de réflexion et de bilan pour rendre compte de l'impact des Tice sur la transmission des savoirs, sur l'évolution de l'enseignement et sur l'activité des élèves* ».

Ateliers, animations et conférences sont proposés sur les outils innovants — tableau numérique interactif (TNI), espace numérique de travail (ENT), visioconférence, B2i, balado-diffusion, blog, wiki...
Les 31 mars et 1er avril, au CNIT La Défense à Paris

« Des atteintes à l'identité professionnelle »

Les réformes actuelles induisent-elles un changement de nature des missions assignées à l'école primaire ?

On peut mieux les comprendre en les rapprochant des évolutions que l'on constate en Angleterre. Le pilotage par les résultats à des tests nationaux (dans le cadre d'une concurrence entre établissements) a été initié par l'ultra-libérale Margaret Thatcher. Cela a certes permis aux jeunes Anglais d'avoir de bons scores dans les évaluations internationales centrées sur quelques matières jugées «*fondamentales*» (la lecture et les mathématiques). Mais au terme de la grande enquête menée récemment sur l'école primaire en Angleterre, le verdict est sans appel. Les jeunes Anglais passent beaucoup de temps sur ces matières évaluées (et à la préparation à ces tests) au détriment des autres disciplines. La mise en garde est sévère : «*Leur éducation et même leurs vies sont appauvries en recevant une éducation aussi déficiente*». La question des «*fondamentaux*» est certes fondamentale; mais à condition de penser qu'il existe du «*fondamental*» dans chaque discipline, dans le pluridisciplinaire et dans l'interdisciplinaire. Ce qui est une tout autre tradition, et une tout autre ligne que celle empruntée par Xavier Darcos, après Margaret Thatcher.

Dans ce contexte, comment interprétez-vous la réduction du temps scolaire et la mise en place de l'aide personnalisée ?

Le ministre a argué que nous restions avec un horaire annuel parmi les plus élevés d'Europe. Mais c'était faire l'impasse sur le fait que notre journée de classe est nettement plus longue en général que celle d'autres pays comparables, ce qui ne rend pas optimum — loin s'en faut — le cadre des apprentissages. En nombre de jours de classe par an, nous sommes désormais — et de loin — bon dernier: 140 par an. Dans ces conditions, c'est une imposture que de prétendre — comme le fait Xavier Darcos — que le nouveau dispositif privilégie la

on passe au « défi » comme mode de réponse aux réformes



Claude Lelièvre

lutte contre les échecs scolaires, d'autant que les élèves en difficulté n'ont pas plus d'heures d'enseignement qu'avant: ils n'ont plus les heures du samedi, mais deux heures hebdomadaires à placer en plus dans des journées de classe déjà trop chargées !

Comment percevez-vous les réactions du monde enseignant ?

Les réformes ministérielles ont été prises dans le contexte du non-renouvellement de la moitié des postes des fonctionnaires partant à la retraite. C'est comme cela qu'ont été perçus les projets de modifications d'accueil de la petite enfance (alors que les élèves de maternelle représentent — ce n'est pas un détail — presque 40 % de la totalité des élèves de l'école primaire), ainsi que la décision de rapatriement de 3000 Rased. Ces réformes ont aussi été ressenties comme autant d'atteintes à l'identité professionnelle des enseignants. On se souvient de l'ulcération en raison de propos ministériels «*malheureux*» tenus au Sénat. Les «*Rased*» ont pris comme un déni de ce qu'ils sont, de leur spécialité, la décision de les rapatrier dans les classes. Les nouveaux programmes du primaire, et le battage médiatique auquel ils ont donné lieu, ont profondément irrité la plupart des enseignants de l'école élémentaire, dont l'identité repose sur la capacité — toutes disciplines confondues — à être

*Historien de l'éducation
Tient sur Mediapart un blog intitulé "Histoire et politiques scolaires"*

des spécialistes des apprentissages, de la pédagogie. Or, on leur disait (urbi et orbi !) qu'avec les «*anciens*» programmes de 2002 qu'ils avaient largement acceptés, ils s'étaient fourvoyés.

Comment analysez-vous les nouvelles formes de contestation comme les « désobéisseurs » ?

Il faut souligner d'abord qu'elles ne se substituent pas de facto aux formes classiques de rapports de forces puisque, dans la dernière période, la participation aux élections partitaires a augmenté et les mobilisations dans les manifestations ou les grèves ont connu des taux particulièrement élevés dans le primaire. Les nouvelles formes de contestation, en particulier le mouvement de «*désobéissance*» (historiquement inédit), attestent que, par-delà le refus et la défiance, on passe au «*défi*» comme mode de réponse aux réformes considérées comme illégitimes. Ce climat délétère ne saurait durer sans une mise en danger de l'éducation nationale elle-même.

Existe-t-il selon vous une possibilité de rétablissement d'un climat serein dans les écoles ?

Il le faut, et le plus vite possible. Cela demande un infléchissement net de la politique scolaire menée dans le primaire. Et, compte tenu du passé et du «*passif*» de Xavier Darcos qui s'est investi surtout là, il semble inconcevable que cela puisse «*passer*» avec lui, et donc par lui.

Propos recueillis par Daniel Labaquère